



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023, A 19H30

PRESIDENCE	M. Dimitri Küttel, Président
CONSEIL GENERAL	44 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Alexandre Wicht, Matthias Sluga et Maxime Vorlet Mmes Irene Bernhard et Olimpia Mamula Steiner
ABSENTE	Florence Carrea-Bassin
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 disponible sur le site internet www.villars-sur-glâne.ch
2. Message relatif à la mise en œuvre de la politique communale du logement
3. Message relatif aux nouveaux règlements communaux sur l'eau potable, d'une part, et sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées, d'autre part, y compris l'adaptation des taxes y relatives
4. Message relatif à la réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V) et rénovation intérieure de la chapelle mortuaire
5. Message relatif à l'acceptation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)
6. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus « Moncor » sur la route cantonale
7. Message relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'évacuation des eaux, période 2024-2028
8. Réponse au postulat N° 034 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école

9. Choix de l'organe de révision
10. Election de deux membres à la Commission d'aménagement
11. Election d'un membre au Conseil de l'Agglomération
12. Divers

M. Dimitri Küttel, Président. M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, chères et chers collègues du Conseil général, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue.

Après une session d'entraînement le 6 octobre de l'année passée, j'ai le plaisir de vous retrouver avec un ordre du jour nourri, enrichi de deux reports de messages de notre séance du 1^{er} juin soit la mise en œuvre de la politique communale du logement ainsi que des règlements concernant les eaux. En parlant de premier, vous avez certainement tous eu vent d'un incident pendant le feu d'artifice lors des festivités du 1^{er} août. J'espère que toutes les personnes qui ont été blessées ou choquées lors de cet évènement se sont rétablies de leurs blessures et de leurs émotions. Peut-être que le Conseil communal nous donnera une information sur l'état de la situation dans les divers.

Une manifestation qui s'est, par contre, déroulée sans encombre fut les deux journées du développement durable des 23 et 24 septembre avec notamment le dimanche matin, l'inauguration des nouveaux panneaux de signalisation pour les chemins de mobilité douce présentant l'histoire des personnalités et des lieux historiques de notre Commune. Comme par exemple, le Conseiller d'Etat, Pierre Dreyer, le cycliste Michel Kuhn ou encore l'industriel Adolphe Merkle ainsi que la chocolaterie Villars ou encore le Tumulus de Moncor.

Au niveau des commissions communales, j'ai pu constater le bon fonctionnement de la Commission d'aménagement ainsi que celle des sports. Avec le transfert de la tâche de la protection incendie vers le Réseau Santé de la Sarine, la Commission du feu n'a plus de matière à traiter et a été dissoute le 12 septembre 2023. Dans la foulée, notre Commandant des pompiers, M. Nicolas Corpataux, remettra ses fonctions à son successeur, M. Yves Sulger lors d'une cérémonie de remise du commandement, le vendredi 17 novembre 2023 à laquelle vous êtes chaleureusement invités.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 15 septembre 2023, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Avant d'attaquer notre ordre du jour, je vous invite à un moment de recueillement. En effet, notre ancien et apprécié collègue du Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel, a perdu récemment sa compagne Mme Yaroslavna Berset le samedi 23 septembre 2023. Nous lui témoignons notre profonde sympathie et lui souhaitons tout le réconfort et courage pour surmonter cette terrible épreuve. Il y a également eu dans la même période, le décès du beau-papa de notre chef du groupe Le Centre, M. François Eugster, à qui nous souhaitons également notre profonde sympathie ainsi que tout le réconfort et le courage à lui et sa famille. Je vous invite à vous lever pour un moment de recueillement merci.

Avant d'entamer la suite du programme, j'ai encore quelques informations. Nous avons le plaisir d'accueillir, ce soir, une nouvelle conseillère au sein de notre Conseil général qui a, d'ores et déjà, été assermentée par Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, et peut donc valablement siéger au sein de notre Conseil. Il s'agit de Mme Laura Besana Uwera succédant à Mme Valentina Marthaler pour le groupe socialiste. Mme Besana Uwera est économiste. Elle est née le 19 janvier 1975, séparée avec un enfant. Elle est domiciliée à l'Allée du Château 9 et habite notre Commune depuis le 15 décembre 2007.

Mme Besana Uwera, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans l'exercice de votre nouvelle fonction et vous remercie pour votre engagement. Je vous prie de vous lever afin que nous puissions vous applaudir et vous souhaiter la bienvenue.

Je profite également de réitérer mes chaleureux remerciements à Mme Marthaler qui m'a côtoyé l'année passée en tant que Présidente pour son engagement au sein de notre Conseil général et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction de Conseillère communale.

Une nouvelle arrivée, un départ. En effet, M. Filipe Daniel Silva Lago siège pour la dernière fois avec nous ce soir. Après 29 ans passés dans notre Commune, il doit malheureusement nous quitter pour une autre commune de l'Agglomération au 1^{er} novembre de cette année. M. Silva Lago tient à adresser ses sincères remerciements à tous les membres du Conseil général ainsi que de la Commission d'aménagement et celle des sports pour leur collaboration et leur contribution à son parcours au sein de ces instances. Je remercie chaleureusement M. Silva Lago pour son engagement au sein, non seulement, de notre Conseil général mais également de notre Commune où il a débuté sa carrière en tant qu'apprenti. Nous lui souhaitons

beaucoup de belles expériences et de plaisir dans sa nouvelle commune de domicile. Peut-être retrouvera-il un jour le chemin de Villars-sur-Glâne, une commune qui selon ses mots a indéniablement marqué son cœur.

Nous avons également une nouvelle personne ce soir, qui est d'une aide précieuse lors de nos séances, il s'agit du remplaçant de M. Vanco Manusev, M. Alexay Girard que je salue et qui se trouve à l'arrière de la salle. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour ce soir, je dois excuser pour le Conseil général les personnes suivantes :

- Mmes Irene Bernhard et Olimpia Mamula Steiner, MM. Matthias Sluga, Maxime Vorlet et Alexandre Wicht. M. Loris Schnarrenberger nous rejoindra avec du retard.

Pour le Conseil communal :

Mme Alizée Rey et M. Marco Aurelio Andina arriveront avec du retard.

Vu le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs et scrutatrices à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous prie de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. En outre, vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse secretariat@villars-sur-glâne.ch. Mme Vonlanthen que je remercie chaleureusement préparera les différentes interventions pour la projection.

Enfin, vous avez tous reçu avec la convocation, les dates des séances pour l'année 2024. En raison d'un nombre croissant d'objets à traiter, le Bureau a décidé d'ajouter une séance de relevé, le jeudi 6 juin 2024. Cette séance aura lieu uniquement si le nombre d'objets à l'ordre du jour ne pourrait être traité dans la séance du mardi 28 mai 2024. Je vous remercie de bien vouloir réserver ces dates dans vos agendas si tel n'est pas déjà le cas.

Nous sommes actuellement 43 Conseillers généraux présents.

Cela étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2023 disponible sur le site internet

M. Dimitri Küttel, Président. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité de prendre connaissance du procès-verbal. Y a-t-il des remarques à formuler à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 1er juin 2023 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin 2023 est approuvé à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif à la mise en œuvre de la politique communale du logement

M. Dimitri Küttel, Président. Il s'agit d'un report de la séance du mois de juin 2023. Suite à diverses interventions parlementaires du Conseil général demandant une évaluation de la politique en matière de logement et le cas échéant, la mise en place d'une nouvelle politique communale. C'est ainsi que le Conseil communal nous invite à se prononcer sur l'octroi d'un droit de superficie et d'un capital de départ à une nouvelle Fondation communale visant la construction à court terme de logements à loyer modéré. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2023, la Commission financière a reçu M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier et a entendu ses explications complémentaires au message.

La Commission financière a pris note que la constitution d'une entité propre ayant un statut de maître d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) s'imposait pour l'obtention des financements fédéraux nécessaires à la création, à court terme, de logements à loyer modéré, dans le cadre de la nouvelle politique du logement communal.

La Commission financière a pris acte que les statuts de la nouvelle fondation ne sont pas soumis à l'approbation du Conseil général. Par contre, ce dernier se doit de se prononcer sur une éventuelle dotation financière de cette nouvelle structure.

La demande du Conseil communal porte sur l'octroi d'un droit de superficie sur les terrains communaux RF 3282, 5009 et 5171, à titre gratuit et pour une durée de 75 ans (avec option pour une prolongation de 20 ans) et d'un montant total de CHF 315'000.- qui, selon le message, concerne la constitution de la fondation et l'organisation d'un concours d'architecture.

Le droit de superficie est lié à l'obligation, qu'un permis de construire doit être obtenu au plus tard au 1^{er} janvier 2027 et que le bâtiment devra être entièrement terminé et prêt à être occupé au 1^{er} janvier 2030. Les coûts prévisionnels de la construction du bâtiment, estimés à CHF 15 millions hors taxe selon le message, seront financés exclusivement par la fondation, selon les explications données par M. le Syndic.

La Commission financière constate que la valeur actuelle de ce droit de superficie n'est pas mentionnée dans le message et ne lui a pas été communiquée. Or, l'octroi, sans contrepartie financière, représente une dépréciation pour les finances communales. Il est dès lors primordial que cette question soit réglée de manière comptable, avant la constitution de la fondation, afin de garantir les intérêts financiers de la Commune.

La Commission financière soulève une autre problématique en lien avec les deux immeubles à loyers modérés, propriétés de VISAL actuellement. Elle recommande que soit résolue, dans les meilleurs délais, la question de leurs transferts dans la nouvelle fondation en lien avec le paiement des droits de mutation. Ceci est à mettre en parallèle avec les frais générés par le maintien des deux structures tant que le transfert de propriété n'aura pas été effectué et qui peuvent être élevés si la situation transitoire perdure.

Sous réserve de ces éléments, la Commission financière, à sa grande majorité, émet un préavis favorable concernant la demande de dotation d'un montant de CHF 315'000.- destinée à la constitution de la fondation et l'organisation du concours d'architecture, ainsi que l'octroi du droit de superficie sur les parcelles RF 3282, 5008, 5171, propriétés de la Commune aux conditions du projet d'acte proposé. A cela s'ajoute son préavis favorable concernant l'autorisation de financer cette dépense avec les liquidités disponibles.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, rejoint la séance à 19h43.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Cela fait très longtemps que Villars-sur-Glâne attend le lancement d'une nouvelle phase de notre politique communale du logement. Nos prédécesseurs ont posé les bases avec la création de la coopérative VISAL en 1996 et l'institution d'une aide directe au logement. Ces outils doivent aujourd'hui être revisités et le Conseil général, par le truchement de sa Commission de politique sociale, a participé activement à ce travail de réflexion.

Aujourd'hui, le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le message qui donne le coup d'envoi de cette nouvelle phase avec la création d'une fondation communale pour le logement, l'octroi d'un droit de superficie en sa faveur et une dotation financière pour le lancement du projet. Je me permets de répondre aux questions soulevées par la Commission financière à ce stade et resterai ensuite à disposition pour les groupes.

En ce qui concerne la dépréciation des terrains suite à l'octroi du droit de superficie contrairement à ce que j'avais dit, à la Commission financière au mois de mai 2023, ces terrains font partie du patrimoine administratif de la Commune à leur valeur d'achat et non pas au patrimoine financier comme je l'avais indiqué.

Pour information, le patrimoine administratif est constitué des biens devant servir à l'exécution de tâche publique, école, administration, bâtiment sportif, station d'épuration, etc. Au sujet du patrimoine financier, celui-ci est constitué de terrains, immeubles et placements non liés à l'exécution d'une tâche publique. Ces derniers sont évalués et réévalués à leur valeur vénale. Lorsqu'un bien ne peut être clairement classé dans l'une ou l'autre catégorie, il est considéré comme faisant partie du patrimoine administratif. Le Service des finances a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de diminuer la valeur du terrain une fois le droit de superficie constitué. Donc l'aspect comptable est réglé.

Au sujet du transfert, dans les meilleurs délais, des immeubles de la coopératives VISAL à la nouvelle fondation, le Conseil communal prend note des remarques de la Commission financière et analysera la situation en fonction des perspectives de changement législatif et d'une possible exonération des droits de mutation. Je me tiens à disposition pour les questions.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à Mme de Buman.

Mme Caroline de Buman, Conseillère générale. Le groupe Le Centre a pris connaissance, lors de sa séance du 23 mai 2023, du message relatif à la mise en œuvre de la politique communale de logement. Notre groupe remercie le Conseil communal pour la qualité du message. C'est avec satisfaction que notre groupe a pu constater que les points soulevés en 2020 en lien avec le rapport de la Commission de politique sociale ont été pris en compte dans ce présent message. C'est donc à l'unanimité que le groupe Le Centre soutient ce message.

Cela dit, et en sus des points soulevés par la Commission financière, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil communal sur l'importance de trois aspects :

Premièrement, afin de garantir la pérennité de la fondation, il est essentiel de s'assurer que la fondation respecte les principes de bonne gouvernance. L'association ARMOUP met à disposition un guide pratique fort utile à ce sujet. De plus, à des fins de bonne gouvernance, notre groupe recommande :

- a) que le Conseil de fondation soit en majorité composé non pas de Conseillers communaux, mais de Conseillers généraux ou tiers indépendants ;
- b) d'introduire un reporting régulier au Conseil général et
- c) de garantir un flux d'information adéquat entre l'auditeur de la fondation et l'auditeur de la Commune, respectivement d'encourager le Conseil de fondation de nommer le même auditeur que la Commune.

Nous recommandons vivement que ces principes soient suivis.

Deuxièmement, concernant les bénéfices générés par la fondation, le groupe Le Centre suggère vivement au Conseil communal d'évaluer l'option de réinvestir les bénéfices de la fondation dans des projets avec une valeur ajoutée durable plutôt que de les verser en aide directe au logement.

Enfin, il s'agira de s'assurer que des processus adéquats seront mis en place pour éviter les abus (p.ex. interdiction de sous-location, etc.). Pour résumer, nous recommandons d'adopter ce message et comptons sur le fait que cette nouvelle fondation respectera les critères actuels de bonne gouvernance.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Réuni le 28 septembre dernier, le groupe socialiste a analysé avec soin le message relatif à la mise en œuvre de la politique communale de logement.

En préambule, il convient de rappeler que tout cet exercice, si je puis dire, vise à éviter aux personnes d'avoir recours à l'aide sociale, ce qui est socialement le mieux et aussi financièrement gagnant pour la Commune.

Notre groupe reconnaît le travail fourni pour arriver à une solution qui permette à la fois une aide directe au logement et une aide au logement par la mise à disposition, sous conditions, de logements à un prix abordable.

Conscients de l'objectif à atteindre, nous allons soutenir en principe ce message, même si c'est loin d'être parfait. Cela nous amène à poser les questions suivantes dont certaines ont déjà été répondues :

1. Pourquoi avoir fait le choix d'une fondation et non d'une coopérative ?
2. Le capital de la fondation commence avec CHF 300'000.- que nous allons voter ce soir, ensuite CHF 692'000.- de la VISAL, et ensuite ? comment seront financées les constructions sur le terrain mis à disposition.
3. Compte tenu du financement de la fondation possible par un tiers ou des tiers, comment empêcher la mainmise d'un seul investisseur, qui pourrait alors prendre la direction de la fondation ?
4. Dans ce contexte est-ce que des « garde-fous » ont été prévus ? si oui lesquels, sinon nous proposerons d'en prévoir.
5. Nous souhaitons comprendre quel sera l'avenir de la VISAL ? Il nous semble que le but de la fondation est aussi, à terme, la suppression de la VISAL, par un processus que je qualifierais par une allégorie cinématographique de « fondue enchaînée ». Pourquoi pas ? mais nous souhaitons une prise de position du Conseil Communal à cet égard. Le message nous interpelle à savoir qu'il est écrit que : « la coopérative VISAL peut commencer à rembourser à la Commune le prêt de CHF 692'000.-. Cet argent pourra être réinvesti dans la fondation. Nous nous posons la question pourquoi il n'est pas écrit que cet argent « SERA » investi dans la fondation.
6. Plus généralement nous estimons que l'art. 7 engage une très lourde responsabilité pour les membres de la fondation ; il pourrait alors s'avérer difficile de trouver des personnes qui acceptent cette lourde responsabilité.

Enfin, aucun article ne prévoit la possibilité pour les membres du Conseil de fondation de se réunir par visioconférence même si la période Covid est passée. A mon sens, il serait judicieux de le prévoir. D'avance, je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? M. Schmidt.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général, rejoint la séance à 19h54.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutien le message concernant l'aide au logement indirecte. Le prix des logements augmente. Depuis 2005, les loyers, selon l'indice des loyers, ont augmenté de plus de 22%. Le renchérissement général, lui, est resté inférieur à 7%. C'est pourquoi nous sommes favorables au financement de logements à loyer modéré, afin de lutter contre l'augmentation des loyers à Villars-sur-Glâne.

Par contre, nous avons longuement discuté les buts de la fondation. La mission prioritaire de la fondation devra être le financement de deux immeubles prévus, de constituer les fonds nécessaires à l'entretien, la rénovation et si nécessaire à des transformations futures ainsi que le cas échéant à l'achat ou la construction d'autres bâtiments.

Nous nous sommes, dès lors, posés la question de savoir si la fondation devrait, en deuxième lieu, proposer une aide au logement directe, financée par les rentrées de la fondation, dégagées par les loyers encaissés. Le risque est que la fondation ne pourra alors pas proposer des loyers réellement abordables si elle veut financer l'aide directe.

L'aide au logement directe est une aide nécessaire et précieuse eu égard aux difficultés financières de beaucoup d'habitants et habitantes de notre Commune et de leurs familles. Difficultés qui s'aggravent avec l'inflation actuelle et l'augmentation vertigineuse des primes pour la caisse maladie, l'énergie et autres. Pour rappel, plus de CHF 120'000.- inscrits au budget sont utilisés chaque année pour soutenir 80 familles ou rentiers. En 2022, le nombre de demandes a, en outre, augmenté de plus d'un quart. Cette tâche prioritaire incombe à la Commune qui doit veiller à ce qu'il y ait suffisamment de moyens pour ce soutien ponctuel nécessaire. La délégation à la fondation de cette tâche comme le sous-entend le message, n'est donc pas acquis, mais devra être décidée par le Conseil général ultérieurement. Je demande au Conseil communal de se prononcer sur ce point.

En outre, nous suggérons que la mixité sociale et l'accessibilité aux logements pour différents groupes notamment les personnes âgées ou en situation de handicap soient déjà pris en

compte pour le premier bâtiment. Le besoin d'appartements adaptés se fait pressant. De surcroît, afin de garantir une utilisabilité à long terme, le projet devra tenir compte de formes d'habitats flexibles. Par exemple, des espaces utilisés en commun comme des chambres d'amis, des espaces de travail ou de bricolage, permettant d'améliorer le taux d'occupation et d'utiliser moins de surface.

Finalement, nous demandons à la Commune une exemplarité en ce qui concerne les aspects énergétiques et écologiques ainsi que les effets sur le climat et de l'effet du climat sur les logements. Le logement est un des trois secteurs de consommation et de production qui génère le plus grand impact environnemental et qui impactera fortement notre situation future. Nous proposons notamment de tenir compte, dès la phase du projet, de l'économie circulaire et de favoriser l'utilisation de matériaux de construction plus respectueux de l'environnement comme le bois, le béton pauvre en CO² ou des matériaux d'isolation biologique. Le projet doit permettre de maintenir les matériaux et les ressources le plus longtemps possible en circulation, grâce à la réutilisation, à la réparation ou au retraitement. Cette économie circulaire suppose que les matériaux puissent être triés et recyclés, ce qui est le cas par exemple lorsqu'une construction est érigée à partir de modules démontables. Et pour les futurs bâtiments de la fondation nous suggérons de s'orienter sur des immeubles existants à rénover, car l'impact sur l'environnement d'un bâtiment neuf est nettement supérieur.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Depuis de nombreuses années les loyers n'ont cessé d'augmenter. Malgré les taux hypothécaires très bas, les propriétaires immobiliers ont continué d'augmenter leur prix. Entre 2005 et aujourd'hui, les loyers ont augmenté de plus de 20% et les salaires n'ont, hélas, pas suivi. Dans le rapport des comptes, on nous informait que la fortune des personnes physiques était en baisse et dans le rapport annuel de la Commune, on avait pu lire que l'année 2022 avait été marquée par une nette augmentation du nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale. La même année, les demandes d'aide au logement ont également explosé, les familles des classes moyennes et ouvrières souffrent énormément de l'augmentation des prix. Nous savons déjà qu'un grand nombre de locataires ont reçu une augmentation de loyers étant donné que les taux hypothécaires de référence ont été augmentés. Et c'est sans compter la prochaine augmentation des primes d'assurance-maladie déjà annoncée dans les médias.

Ce qu'on nous demande ce soir, c'est d'accepter l'octroi d'un crédit de CHF 315'000.- pour un concours architectural, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie. Ceux-ci seraient octroyés à une

nouvelle fondation dont le but principal serait de construire et de gérer des logements à loyer modéré et spécialement adapté aux personnes âgées.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts et de crise du pouvoir d'achat, ces mesures semblent justes mais il est déjà clair qu'elles ne suffiront pas à répondre aux besoins. On a plutôt l'impression de jeter deux gouttes d'eau dans un océan. Outre le fait que les mesures sont insuffisantes, je m'inquiète fortement du fait que le Conseil communal mentionne dans son message, la possibilité que la fondation puisse reprendre à son compte l'aide au logement directe. On pourrait, je lis, "profiter des produits de la fondation pour financer l'aide au logement". A la lecture de ces lignes, je suis restée perplexe. En effet, comment une fondation qui a pour vocation de fournir des logements à loyer modéré, pourrait être en mesure de libérer des profits tels qu'elle serait en mesure de financer par elle-même l'aide au logement ? La fondation devrait-elle augmenter les loyers de personnes pauvres ou âgées pour financer l'aide au logement de leurs co-citoyens en difficultés financières ? Cette proposition n'est pas seulement cynique, mais elle est aussi absurde.

Comme le message demande uniquement au Conseil général de se prononcer sur le crédit de départ et l'octroi d'un droit de superficie, notre groupe va soutenir ce message. Il est aussi clair que le parti socialiste continuera de s'engager dans la durée dans la Commune pour une politique du logement digne, durable et socialement acceptable.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Silva Lago.

M. Filipe Silva Lago, Conseiller général. La politique communale du logement a déjà été, à maintes reprises, discutée au sein de notre Conseil général tant au niveau de l'aide directe que de l'aide indirecte via la Coopérative VISAL.

L'offre en logements sociaux à prix abordables fait défaut dans notre Commune depuis de nombreuses années et la Coopérative VISAL avec ses 16 appartements ne suffit plus à jouer son rôle de pont entre une situation précaire nécessitant une aide au logement et le fait de se retrouver à l'aide sociale et toutes les difficultés que cela implique.

Le groupe PLR-PVL salue le développement que souhaite le Conseil communal dans ce domaine et soutient l'idée de la création d'une nouvelle fondation afin de faciliter la gouvernance de garde, le contrôle des autorités communales et de faciliter l'accès au crédit fédéraux.

Concernant le DDP, il trouve que les terrains choisis sont les bons étant donné leur emplacement pour cette première étape. Le groupe PLR-PVL comprend également qu'il est difficile, en l'état, de procéder au transfert des immeubles de la Coopérative VISAL à la fondation mais salue le fait que le Conseil communal souhaite le faire quand les conditions légales seront plus favorables au niveau des droits de mutation.

Il encourage le Conseil communal de continuer dans cette direction avec le projet de logements protégés sur la parcelle près de Nuithonie car nos aînés sont demandeurs avant l'étape ultime des EMS.

Avec toutes ces considérations, le groupe PLR-PVL soutient le projet de fondation tel que présenté avec son capital de dotation ainsi que l'octroi d'un DDP sur les parcelles 3282, 5009, 5171 à titre gratuit pendant 75 ans.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. le Syndic.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale, rejoint la séance à 20h06.

M. Bruno Marmier, Syndic. Pour répondre aux questions du groupe Le Centre, je vous confirme que nous sommes déjà en contact avec l'Association ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique). Nous n'en sommes pas encore membre puisque nous attendons formellement de constituer la fondation qui, par la suite, en deviendra membre. Je prends également note des remarques sur la gouvernance, soit la volonté d'intégrer des Conseillers généraux au Conseil de fondation. Concernant la question de l'auditeur, la fondation sera proche de la Commune comme nous l'avons mentionné. Quant à la question des bénéficiaires, la fondation devra les utiliser selon ses buts.

Le choix d'une fondation a été de favoriser la clarté fiscale et celle de la gouvernance d'autant plus que les terrains qui seront utilisés sont des terrains communaux et il est important que la Commune puisse contrôler directement cette construction.

Au sujet du financement des constructions, celui-ci sera fourni par les outils fédéraux soit le financement des coopératives et des fondations d'utilité publique par la mise à disposition de moyens financiers permettant de constituer des fonds propres avec le terrain. En effet, celui-ci fera partie des fonds propres puisque la fondation disposera du droit de superficie, ce qui sera

suffisant pour obtenir le reste du financement par des banques. Par rapport à la crainte qui a été exprimée, il n'y a pas d'investisseurs tiers qui vont intégrer cette fondation.

Concernant l'avenir de VISAL, ses logements pourront être intégrés dans la fondation, à voir de quelle manière cela peut se faire. Cette opération nécessitera l'accord d'une majorité des coopérateurs. Au sujet de l'argent que la Commune a prêté à VISAL et que celle-ci est en mesure de rembourser, la Commune pourra en faire ce qu'elle en veut et investir cet argent pour du logement.

Au sujet de l'article 7 sur la responsabilité, cet article est courant dans les fondations. Il a été proposé par le notaire qui a rédigé l'acte. Personne au sein du Conseil communal n'a estimé qu'il était problématique.

Par rapport à l'aide directe au logement, le Conseil communal souhaite ouvrir le champ des possibilités. Cette aide directe est discutée politiquement et est très soutenue par certaines formations politiques moins par d'autres. Tant qu'elle existe, elle existe. C'est le Conseil général qui a la main mise dessus car c'est lui qui vote le règlement et sa prolongation et décide si la Commune doit octroyer ou pas une aide au logement. La volonté de cet article est de mentionner une tâche subsidiaire dans les buts de la fondation. Tant que la Commune conserve cette mission, ce ne sera pas à la Fondation de le faire par substitution. Les choses sont bien claires. C'est la Commune qui est en priorité responsable d'une aide directe au logement. La fondation pourra, peut-être d'ici 10 à 15 ans, si un parc de logements important est constitué, utiliser une partie des bénéfices pour financer cette aide directe et la pérenniser dans le temps. C'est le Conseil général qui décide ou pas s'il y a une aide au logement à Villars-sur-Glâne.

Concernant les 2 gouttes d'eau de Mme Polito, ce sont deux gouttes de plus de ce qui s'est passé ces dernières années car tout le monde ici partage le besoin de mettre en place une politique de logement et de la renforcer. Le Conseil communal n'est pas cynique dans sa proposition, il essaye de pérenniser au maximum les ressources de la Commune et de faire en sorte que cette aide au logement ait un financement le plus durable possible soit directement par la Commune soit par la fondation. Je vous remercie de soutenir ce message.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce qu'il y a encore des interventions au sein du Conseil général ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la mise en œuvre de la politique communale du logement et autorisent le Conseil communal à couvrir la dépense de

CHF 315'000.- avec les liquidités disponibles pour la constitution de la fondation et l'organisation du concours d'architecture et autorisent l'octroi d'un droit de superficie pour les parcelles RF 3282, 5009 et 5171 aux conditions figurant dans le projet d'acte annexé, le manifestent par main levée.

Pour votre information, nous sommes 44 membres présents.

Le message est approuvé par 43 oui et 1 abstention

M. Dimitri Küttel, Président. Je vous invite donc à passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif aux nouveaux règlements communaux sur l'eau potable, d'une part, et sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées, d'autre part, y compris l'adaptation des taxes y relatives

M. Dimitri Küttel, Président. Nos règlements communaux actuellement en vigueur datent de 2007. Depuis différentes modifications de dispositions légales et de normes tant constructives que financières sont entrées en vigueur ainsi que la concrétisation de l'agrandissement de la STEP. En conséquence, le Conseil communal vous propose ce soir, la révision du règlement d'évacuation et d'épuration des eaux usées ainsi que le règlement sur la distribution d'eau potable. La parole est à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de ses séances du 17 mai et 21 septembre 2023, la Commission financière a reçu M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier, accompagné de M. Sylvain Zehnder, Responsable communal des conduites industrielles et cadastres, qui ont donné des explications complémentaires au message.

En premier lieu, la Commission financière relève la qualité du message, clair et précis, et remercie pour les moyens mis à disposition de la Commission financière et du Conseil général en vue d'une meilleure compréhension de ces nouveaux règlements et de l'adaptation des taxes. Les différents exemples chiffrés ont permis de mieux comprendre les conséquences financières qui résulteront de la nouvelle tarification pour les propriétaires privés et les entreprises, notamment pour les parcelles non construites situées en zone à bâtir et les routes publiques et privées.

La Commission financière prend acte que, selon les représentants du Conseil communal, le nouveau système de tarification sera simple et le plus équitable possible mais aussi indispensable pour couvrir les coûts engendrés par l'agrandissement de la STEP. L'objectif de taxer tout terrain bâti ou non paraît raisonnable au vu des montants déjà engagés par la Commune pour leur équipement. Il en va de même des routes aussi bien communales que cantonales qui mettent elles aussi à contribution la STEP. A garder à l'esprit que la perception de ces taxes est uniquement destinée à la couverture des frais et non à la réalisation d'un bénéfice pour les finances communales.

La Commission financière a pris note que le nouveau système de tarification ne donnera pas lieu à une charge de travail supplémentaire au niveau du personnel communal.

En conclusion, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'acceptation des nouveaux règlements ainsi que les nouvelles tarifications relatives à l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le Président de la Commission financière a très bien résumé la situation. Si vous le souhaitez et avez besoin d'informations complémentaires, j'ai une présentation que je peux projeter au beamer.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que quelqu'un souhaite des informations complémentaires ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. A titre personnel, j'ai deux questions. La première, je souhaiterais savoir pour ceux qui récupèrent l'eau de pluie au niveau des compteurs si ceux-ci seraient aussi obligatoires si l'eau de pluie n'est utilisée que pour l'arrosage des jardins.

La deuxième concerne les taxes d'exploitations, je voudrais savoir comment ont été fixés les maximums prévus dans le règlement à savoir CHF 2.- par m³ pour l'eau usée et CHF 1.50 pour l'eau potable. Aujourd'hui le Conseil communal propose CHF 1.70 pour les eaux usées et CHF 1.- pour l'eau potable.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre à ces questions ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Concernant l'eau de pluie, cela dépendra comment elle est récupérée. Si l'eau est récupérée dans un bidon, il n'y aura pas de compteur.

Au sujet des taxes, le maximal a été fixé pour avoir une certaine marge de manœuvre. Comme cela a été mentionné, la taxe couvre les frais et c'est aussi pour ne pas avoir à modifier le règlement si le besoin s'en fait sentir d'augmenter la taxe eau potable ou eaux usées. C'est simplement une marge qui a été mise.

M. Dimitri Küttel, Président. J'ouvre la discussion générale. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général. Mme Grenier.

Mme Chloé Grenier, Conseillère générale. Avec les deux nouveaux règlements concernant l'eau et les taxes afférentes à notre Commune intègrent des conditions cadres fixées par la loi cantonale des eaux. Le but de cette loi est de mettre en place une gestion durable des eaux.

Comme mentionné dans un rapport du Fonds national suisse de 2016 intitulé « Gouvernance durable de l'eau - Enjeux et voies de l'avenir », « les conflits entre les impératifs de protection de l'utilisation d'eau qui existent déjà aujourd'hui se durciront encore à l'avenir ». La croissance démographique, la transition énergétique, le changement climatique pour ne citer que quelques facteurs poussent dans cette direction.

Un des éléments très concrets de cette gestion durable de l'eau de notre Commune est sans doute le projet d'agrandissement de la STEP. Le projet nous a été présenté en détail lors de la visite organisée ce 22 avril et je remercie cette organisation. Ainsi, nous pourrions traiter plus d'eau et mieux avec l'introduction d'une étape de traitement tertiaire pour éliminer les micropolluants. Evidemment tout ceci a un prix qui se reflète dans l'adaptation de notre règlement sur les taxes.

En conclusion, le groupe les Verts Centre-Gauche PCS accepte ce message sans réserve et remercie le Conseil communal, notamment M. Claude Monney, Responsable du Dicastère des eaux, énergies et cadastres pour le travail effectué.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? Mme de Buman.

Mme Caroline de Buman, Conseillère générale. Dans sa séance préparatoire du 23 mai 2023, le groupe Le Centre a étudié avec attention le message au Conseil général relatif aux

deux nouveaux règlements communaux sur l'eau potable et sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées, ainsi qu'à l'adaptation des taxes y relatives.

En préambule, le groupe Le Centre remercie M. Le Syndic, M. le Conseiller communal, Monney ainsi que M. Zehnder, responsable du Service des eaux, pour l'organisation d'une soirée d'information et la présentation des principales modifications par rapport aux deux règlements précédents.

Dans son ensemble, le groupe salue les adaptations effectuées. Notamment, la simplification des méthodes de calcul pour les taxes de base annuelles, avec l'utilisation de l'indice du besoin en eau pour l'approvisionnement en eau potable et l'utilisation des surfaces constructibles imperméables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales. Ceci permet un calcul simple et rapide, hors de possibles erreurs liées au calcul du volume selon la norme SIA 416. Cette nouvelle méthode de calcul permettra également de percevoir une contribution pour les routes publiques et ainsi faire contribuer le Canton au maintien de la valeur des installations communales d'évacuations des eaux.

Le groupe a pris acte que les propriétaires de biens-fonds situés en zone à bâtir mais non construits à ce jour devront également s'acquitter d'un montant annuel équivalent à 70% de la taxe de base calculée. Dans la mesure où la taxe de base annuelle sert au financement du renouvellement des équipements existants au terme de leur durée de vie respective, nous comprenons que tous les propriétaires de biens-fonds raccordables y soient déjà soumis, même s'ils n'utilisent pas encore, dans l'immédiat, les infrastructures d'approvisionnement, d'évacuation et d'épuration construites et pré-dimensionnées en conséquence.

Cependant, le groupe Le Centre pose la question si les revenus escomptés de la taxe de raccordement et de la taxe de base annuelle suffiront à financer l'agrandissement et la modernisation des infrastructures de la STEP et prennent en compte le possible renchérissement des prix lors du remplacement des infrastructures au terme de leur durée de vie. Ne souhaitant pas laisser stagner l'ordre du jour chargé de ce soir dans la conduite et devoir l'épurer lors de la prochaine séance, le groupe Le Centre, à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter les deux règlements.

M. Dimitri Küttel, Président. Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL s'est réuni le 28 septembre et a discuté du message relatif aux nouveaux règlements communaux sur l'eau potable et sur

l'évacuation et l'épuration des eaux usées et l'adaptation des taxes y relatives.

L'eau est un bien très précieux. Notre Commune n'est pas à l'abri d'une pénurie d'eau à l'avenir. Il faut dès lors inciter les habitants à traiter l'eau comme le bien précieux qu'elle est.

La qualité de notre eau doit être protégée. C'est donc avec conviction que le groupe PLR-PVL a accepté l'agrandissement et la modernisation de notre STEP. Les coûts pour purifier notre eau, par contre, doivent être couverts par les taxes. Il est, dès lors, nécessaire d'adapter les taxes.

La révision du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux nous semble respecter la principe pollueur-payeur et incite les citoyennes et citoyens à économiser l'eau. La récupération de l'eau pluviale étant une des mesures possibles pour réduire la consommation d'eau fait baisser la taxe d'exploitation et a, dès lors, un effet positif aussi sur le budget des propriétaires des immeubles. En cas où les propriétaires aimeraient utiliser les eaux pluviales non seulement pour l'irrigation des jardins, mais aussi pour la chasse d'eau des toilettes, l'administration communale est prête à trouver des solutions individuelles.

Les commentaires du surveillant des prix concernant le prélèvement de la taxe de base sur les fonds non raccordés mais raccordables étant compréhensible d'un point de vue purement financier du propriétaire d'un fonds non raccordé mais raccordable. Par contre, il est vrai comme l'a souligné l'Administration communale, que l'infrastructure pour les eaux claires et l'épuration d'eaux doit tenir compte de tous les terrains raccordables. Elle doit être dimensionnée pour être préparée pour le futur.

Le groupe PLR-PVL a dès lors accepté ces nouveaux règlements et vous conseille de faire de même.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Monney pour les réponses.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je confirme que l'agrandissement de la STEP est prévu être financée par la taxe de base. Par contre, l'augmentation du coût de la vie ou du prix d'ici vingt ou trente ans ne rentre pas dans ce calcul.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer à la discussion de détail. Je vous propose la

lecture des deux règlements, chapitre par chapitre, respectivement, section par section, avant de vous les soumettre au vote d'ensemble en un vote distinct pour chaque règlement. Y a-t-il des objections à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous allons commencer avec le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées puis le règlement sur la distribution d'eau potable.

Règlement communal du 5 octobre 2023 relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

<u>Titres et considérants</u>	pas de remarque
<u>Chapitre 1 Dispositions générales</u>	
Articles 1 à 4	pas de remarque
<u>Chapitre 2 Construction des installations publiques et privées</u>	
Articles 5 à 11	pas de remarque
<u>Chapitre 3 Principes pour l'évacuation des eaux</u>	
Articles 12 à 14	pas de remarque
<u>Chapitre 4 Exploitation et entretien</u>	
Articles 15 à 23	pas de remarque
<u>Chapitre 5 Financement et taxes</u>	
<u>Section 1 Dispositions générales</u>	
Articles 24 à 28	pas de remarque
<u>Section 2 Taxes</u>	
Articles 29 à 36	pas de remarque
<u>Section 3 Modalités de perception</u>	
Articles 37 à 41	pas de remarque
<u>Chapitre 6 Intérêts moratoires et voies de droit</u>	
Articles 42 et 43	pas de remarque
<u>Chapitre 8 Dispositions finales</u>	
Articles 44 et 45	pas de remarque

M. Dimitri Küttel, Président. La parole n'ayant pas été demandée, la discussion de détail sur le règlement d'évacuation et d'épuration des eaux est close. Je vous propose de passer à la lecture du règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Règlement communal du 5 octobre 2023 relatif à la distribution d'eau potable

Titres et considérants pas de remarque

Chapitre 1 Dispositions générales

Article 1 pas de remarque

Chapitre 2 Distribution de l'eau potable

Articles 2 à 12 pas de remarque

Chapitre 3 Infrastructures et installations d'eau potable

Section 1 En général

Articles 13 à 17 pas de remarque

Section 2 Branchement d'immeuble

Articles 18 à 23 pas de remarque

Section 3 Compteurs d'eau

Articles 24 à 29 pas de remarque

Section 4 Installations domestiques à l'intérieur des bâtiments

Articles 30 à 32 pas de remarque

Chapitre 4 Finances

Section 1 Généralités

Articles 33 à 35 pas de remarque

Section 2 Taxes

Articles 36 à 42 pas de remarque

Section 3 Modalités de perception

Articles 43 à 47 pas de remarque

Chapitre 5 Intérêts moratoires

Article 48 pas de remarque

Chapitre 6 Sanctions pénales et voies de droit

Articles 49 et 50 pas de remarque

Chapitre 7 Dispositions finales

Articles 51 et 52 pas de remarque

M. Dimitri Küttel, Président. La parole n'ayant pas été demandée, la discussion de détail sur le règlement relatif à la distribution d'eau potable est close. Nous allons passer au vote d'ensemble de chacun des règlements en commençant par le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Celles et ceux qui acceptent le règlement communal du 5 octobre 2023 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux y compris l'adaptation des taxes y relatives tel que présenté par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement est accepté à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. En remontant le fil de l'eau passons au règlement de distribution d'eau potable.

Celles et ceux qui acceptent le règlement communal du 5 octobre 2023 relatif à la distribution d'eau potable y compris l'adaptation des taxes y relatives tel que présenté par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement est accepté à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à la réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V) et rénovation intérieure de la chapelle mortuaire

M. Dimitri Küttel, Président. Même s'il fait bon vivre à Villars-sur-Glâne, on y meurt malheureusement également ! Avec l'augmentation de la population de notre Commune, les

places commencent à manquer dans notre cimetière. Ainsi le Conseil communal vous propose ce soir, la réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire mais également la rénovation intérieure de la chapelle mortuaire construite en 1982. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 septembre 2023, la Commission financière a reçu M. François Grangier, Conseiller communal en charge du dossier, accompagné de Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions, et M. Ali Osman Eraslan, Responsable des Services extérieurs.

La Commission financière est consciente que l'augmentation de la population et l'évolution dans le choix des rites funéraires nécessitent la réalisation d'un nouveau mur cinéraire pour répondre aux besoins à l'horizon 2026. Elle a pris acte que la Commission du cimetière a donné préavis favorable au projet.

La Commission financière aurait trouvé judicieux de présenter un concept de réaménagement du cimetière dans son ensemble, compte tenu de la désaffectation des tombes et de la création du nouveau mur cinéraire.

Pour ce qui est de la rénovation de la chapelle mortuaire, la Commission financière estime que la solution choisie est la plus optimale. D'une part, la mise en place de deux cellules réfrigérées (catafalques) vitrées permettra de résoudre le problème de conservation des corps durant la saison chaude et d'autre part, le réaménagement de la chapelle assurera un espace-accueil plus spacieux pour les familles.

La Commission financière a compris les arguments pour lesquels la Commune a renoncé à une rénovation plus complète du bâtiment, notamment au niveau de l'isolation, compte tenu des mesures conséquentes pour la valorisation des énergies renouvelables, la limitation de la consommation d'énergie ou l'utilisation des rejets de chaleur qui auraient dû être mises en place.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 960'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Le message qui vous est présenté ce soir est articulé en 2 parties bien distinctes et va être supporté par 2 comptes d'investissement bien distincts.

Concernant la nouvelle étape du mur cinéraire, le plan annexé vous donne un bon aperçu de ce qui est projeté. La création de 198 niches servant à accueillir 1 ou 2 urnes sur le pourtour et sur 2 rangées intérieures. Les 2 autres rangées seront dédiées à la création de 40 mini-tombes afin d'également pouvoir recevoir des urnes, le tout pour un montant de CHF 830'000.-. Pour répondre à la Commission financière concernant la planification, il y a bien une planification qui existe tant au niveau d'un PAD pour le secteur de l'Eglise et du cimetière, qu'une planification du réaménagement du cimetière qui se déroulera par étape, aujourd'hui nous sommes à la 5^{ème} étape.

La 2^{ème} partie concerne la morgue. Les réflexions sont parties du fait que les entreprises de pompes funèbres ont alerté les Services techniques que la chaleur ambiante de la chapelle mortuaire était tout à fait trop élevée pour maintenir les corps durant la période de recueillement. Les Services techniques ont analysé toutes les pistes possibles et la meilleure solution vous est présentée ce soir avec l'achat de 2 catafalques.

Nous avons profité de cette demande afin de réaliser les quelques travaux nécessaires qui concernent essentiellement de l'entretien. L'achat de matériel représente 70% du montant de CHF 120'000.- qui vous est demandé ce soir, le reste étant dévolu au rafraîchissement et à l'étanchéité.

Mme Marthaler et moi-même restons à votre disposition pour vos différentes remarques et questions.

M. Dimitri Küttel, Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ?
Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Ledit message n'a de loin pas fait l'unanimité de notre groupe. Trop de questionnements, peu de réponse. Si l'opportunité de construire le mur cinéraire n'a pas été contestée, bien que n'ayant pas satisfait quelques membres du groupe, l'énumération des différents modes d'assainissements de la chapelle n'a que peu convaincu.

Comment faire un devis de rénovation si on ne sait pas si la chapelle est isolée, vraisemblablement pas d'ici dans le message. Comment envisager une climatisation sans bilan thermique, sans calculer les volumes, l'isolation, la consommation des appareils. A-t-on une idée de la consommation des coffres funéraires, consommeraient-ils plus qu'une climatisation. Comment chiffrer tout cela et comment pouvons-nous nous prononcer sur le coût et valider une demande de crédit ! Accepter ce crédit tel quel, nous place dans le rôle de spectateur. Nous attendons donc des précisions sur ces questions et, à satisfaction, nous accepterons ce message.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller communal. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 27 septembre 2023, le groupe les Verts Centre-Gauche PCS a examiné avec attention le message relatif à la réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire et la rénovation intérieure de la chapelle mortuaire.

En première lieu, nous remercions les auteurs de ce message pour sa qualité et sa clarté. Notre cimetière arrive à saturation et nous considérons adéquates les mesures proposées dans ce message.

Nous saluons également la proposition d'assainissement de notre chapelle mortuaire. Des travaux absolument nécessaires pour mieux accueillir les défunts au sein de leur famille et amis dans des conditions dignes de piété pour cette occasion. Ce montant n'empêchera pas dans un futur et moyen terme de repenser la chapelle dans sa totalité pour encore mieux répondre aux besoins actuels et futurs.

Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS soutient cette demande de crédit et vous demande de faire de même.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Ce soir, le Conseil Communal et la Commission du cimetière nous présentent deux projets bien réfléchis qui répondent aux besoins exprimés et réels de la communauté.

Nous remercions les auteurs de ce message, qui ont poussé le souci de transparence jusqu'à communiquer les points encore à discuter ou qui pourraient être modifiés.

Pour la chapelle mortuaire, s'il est possible d'imaginer un tout nouvel agencement. Cependant, les besoins exprimés sont clairement définis avec un certain niveau d'urgence. Le crédit de rénovation est modeste. En effet, les incidences du réchauffement climatique se manifestent dans tous les domaines et dans de nombreux détails qui se relèvent loin d'être anodins. Ces deux projets sont efficaces et pragmatiques. Le parti socialiste vous invite à soutenir le message.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? M. Schneuwly.

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est réuni jeudi 28 septembre 2023 pour examiner le message relatif à la réalisation d'une nouvelle étape du mur cinéraire (étape V) et de la rénovation intérieure de la chapelle mortuaire.

En effet, cette étape fait partie de la planification du cimetière suite à l'évolution de la population mais surtout à la majorité de l'option incinération, plus de 90% selon les statistiques des Services techniques. A la lecture de ce message, il a constaté que celui-ci était complet et bien documenté. L'étape V, soit la création de 198 niches cinéraires et 40 mini-tombes s'intègre très bien dans le secteur en gardant la même structure architecturale des étapes précédentes. Devis arrondi CHF 830'000.-.

La rénovation de la chapelle mortuaire projetée depuis plusieurs années est devenue indispensable. Pour des raisons sanitaires et de confort la solution proposée n'est pas un luxe mais une nécessité. Devis arrondi CHF 130'000.-.

Au vu de ce qui précède le groupe PLR-PVL à la majorité soutient ce message mais est contre l'augmentation de 20 à 25 ans pour la durée des concessions prévue dans la révision du règlement sur le cimetière.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'ai écouté avec attention les messages des porte-paroles des différents groupes et je me dois de vous raconter une histoire.

C'est l'histoire d'un homme qui est décédé un beau jour de mi-septembre de cette année. Ce n'est donc pas une vieille histoire. Cet homme souhaitait être enterré à côté de son épouse disparue il y a presque huit ans. La concession au cimetière avait été conclue dans cette optique. Après une messe célébrée par une matinée ensoleillée, le cercueil de cet homme est

resté dans l'église parce qu'il ne pouvait pas être enterré en présence de ses enfants, de sa famille, pour des raisons de sécurité. Il y avait de l'eau dans le terrain, les abords de la tombe pouvaient s'affaisser. Mais la famille ne devait pas s'inquiéter, les braves employés communaux et les pompes funèbres allaient travailler pendant leur pause de midi. La famille pourra revenir après la collation. La tombe sera refermée dans les règles de l'art.

Voilà, chères et chers collègues, une histoire d'enterrement sans enterrement qui s'est passée à Villars-sur-Glâne. D'autant plus malheureux pour cette famille alors que les enterrements ne représentent aujourd'hui que le 10% des décès.

Bref, cette histoire d'enterrement ou de mise en eau, m'a amené ces quelques réflexions en vrac que j'aimerais partager avec vous et dont le présent message ne parle pas.

Qu'en est-il de la qualité du terrain ? Il semblerait que la terre soit très glaiseuse donc très mauvaise pour la dégradation des corps, sans parler des poches d'eau.

Qu'en est-il de la pollution des sols ? Y-a-t-il des drainages ? Eh oui, selon Le Matin du 6 décembre 2016, environ un tiers des cimetières suisses sont touchés par des problèmes de pollution des sols. Les médicaments pris par les malades avant leur décès, les cendres de l'incinération, les fluides corporels, le formol pour la conservation des corps, la décomposition ou les dents en plomb contribuent à contaminer les sols des cimetières.

Quid de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? Je ne parle pas que pour moi, mais je pense surtout aux personnes âgées avec tintébin ou en chaise. Le message parle d'un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite (page 3 en haut). Ce qui ne doit pas être très difficile car il n'y a actuellement pas d'accès puisqu'il y a des escaliers partout. Mais même en regardant la publication dans le Feuille officielle du 29 septembre 2023 je n'ai pas vu où était l'amélioration. *Le plan de situation que l'on retrouve sur le site de la Commune est projeté au baemer où l'on retrouve l'escalier. (Annexe I au PV)*

Quid de l'esthétisme du cimetière ? Le message mentionne des honoraires d'ingénieur seulement. C'est comme si vous ne mandatez qu'un ingénieur pour construire votre maison. Qu'en est-il de l'architecte paysagiste ? Aujourd'hui, les murs cinéraires sont adossés au terrain. Ce qui ne sera plus le cas dans cette nouvelle étape. Ce qui veut dire que les murs auront une face arrière qui vous rappellera peut-être Berlin avant le 9 novembre 1989 !

Après discussion avec un bureau d'architecte paysager avec lequel j'ai travaillé par le passé, un montant de CHF 7'000.- serait suffisant pour faire un petit projet d'aménagement du cimetière. Je vous lis le message qui m'a été laissé :

« Salut François, j'ai analysé tous les documents à disposition pour répondre à ta demande. C'est un site très construit, style années 70-90 sans véritable qualité conceptuelle ; très intense en entretien ; la partie communale occupe 4'137 m2. Idéalement, toute la partie paroissiale devrait aussi être intégrée dans la réflexion globale. Pour une première approche, je compterais CHF 6'000.- à CHF 7'000.- y compris la TVA. La partie relevée n'est pas négligeable. A disposition, si tu as encore des questions. Merci et bonne chance pour ta démarche ! A+... »
Quelques photos du cimetière sont projetées au beamer où on peut constater tous les escaliers qu'il y a ! (Annexe II au PV)

Après ces quelques réflexions sur le cimetière, j'en ai également concernant la chapelle mortuaire. Tout d'abord, je regrette qu'il n'y ait pas dans le message de plan de la chapelle mortuaire avec le projet et la position des catafalques. Catafalques avec ouverture latérale vitrée dont je n'ai toujours pas compris où était le cercueil.

Si je poursuis ma réflexion, l'accessibilité de la chapelle mortuaire avec un seuil de 5 cm environ n'est pas aisée. Les locaux n'étant pas très grands, ne faut-il pas profiter de modifier la partie centrale et surtout le sens de la porte vers l'extérieur ? *Un croquis manuel de la morgue est projeté au beamer concernant l'ouverture des portes (Annexe III au PV)*. Je propose de changer une des portes de la partie centrale en la tournant vers l'extérieur.

Pour conclure, je vous propose donc de rajouter à la page 4 du présent message, pour le mur cinéraire, un point 871 Honoraire architecte paysager et d'augmenter de CHF 7'000.- le montant total, soit de passer de CHF 830'000.- à CHF 837'000.-.

Et pour la chapelle mortuaire, toujours à la page 4, de rajouter un point 221 Remplacement portes extérieures et d'augmenter de CHF 6'000.- le montant total, soit de passer de CHF 130'000.- à CHF 136'000.-.

Ce qui donne à la page 5. Au point V Charges financières Une demande de crédit d'investissement de CHF 837'000.- + CHF 136'000.- soit un total de CHF 973'000.- ce qui passerait le total des charges financières annuelles à CHF 58'380.- TTC au lieu de CHF 57'600.-

Et pour terminer au point VII Proposition : « Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 973'000.- TTC et autoriser le recours à l'emprunt pour le financer ».

Je demande une interruption de séance afin que toutes et tous puissent étudier sereinement ma proposition d'augmentation de CHF 13'000.-.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. J'ai juste une question pour M. Eugster. Les honoraires pour l'architecte paysager sont uniquement pour son travail ou aussi pour la réalisation des travaux ?

M. François Eugster, Conseiller général. Répond qu'ils sont uniquement pour l'étude car la réalisation peut être exécutée par les employés communaux.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour ma part, je vais soutenir la proposition de M. Eugster car j'ai fait les mêmes constats que lui. Les chemins proposés font 1m60 de large, cela devient compliqué quand toute une famille est réunie. D'autre part, aucun banc n'a été installé dans la zone du mur cinéraire. Il y a encore beaucoup de chose à améliorer au niveau paysager. Je remercie M. Eugster pour sa proposition.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je suspens la séance de cinq minutes.

La séance est suspendue de 21h05 à 21h12.

M. Dimitri Küttel, Président. L'interruption de séance étant terminée, je donne la parole à M. François Grangier pour le Conseil communal.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je reviens, en premier, sur le triste récit de l'enterrement qui a eu lieu il y a quelques semaines. Effectivement, les Services extérieurs ont dû malheureusement prendre la décision d'interdire l'accès au cimetière à la famille car les trombes d'eau qui étaient tombées le soir d'avant ont ravivé le trou creusé afin de recevoir le corps du défunt. Les Services extérieurs ont eu raison de protéger la famille d'une vision peu

digne et respectueuse. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais je me tiens volontiers à disposition de M. Eugster avec mes collaborateurs des Services extérieurs s'il souhaite en discuter en privé.

Concernant les questions au niveau du cimetière. Au sujet de la qualité du sol, en effet la partie supérieure du cimetière est plutôt en terre glaise tandis que la partie inférieure plutôt en molasse. Effectivement, il y a des poches d'eau et le sol est pollué. Au sujet de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nous avons pris bonne note de vos remarques et y apporterons une attention particulière à améliorer ce point dans le cadre du cimetière.

Concernant la proposition de M. Eugster d'augmenter les honoraires de l'architecte paysager, le Conseil communal se rallie volontiers à celle-ci. Pour le reste, Mme Marthaler pourra vous donner plus de précisions.

M. Dimitri Küttel, Président. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vais répondre à vos remarques et questions. Concernant l'isolation de la chapelle, cette dernière n'est pas complètement isolée. Pour une isolation complète et efficace du local, il faudrait prévoir environ CHF 100'000.- avec beaucoup de difficultés car pour isoler le sol, il faudrait le piquer et le creuser. Pour les murs, il faudrait les isoler depuis l'intérieur, l'extérieur n'étant pas accessible à cause de la proximité des tombes, ce qui réduirait considérablement l'espace à disposition, soit d'environ 4,5 m². La chapelle ayant une hauteur de 2,2 m dans son point le plus bas, il serait difficile de réduire cette hauteur en y mettant une isolation au plafond. Isoler la toiture à l'extérieur pose le même problème que pour l'étanchéité avec la proximité des tombes. Il faut savoir que ce local est très peu isolé, il est tempéré uniquement avec un chauffage électrique au sol.

Nous bénéficions actuellement de la situation acquise et si l'on procède à de grands travaux, il faudrait réaliser un nouveau chauffage avec une pompe à chaleur air-eau. Si les bâtiments sont isolés, c'est pour éviter les pertes d'énergie et pour améliorer le confort des occupants. Dans le cadre de la morgue, l'investissement financier et l'énergie grise d'un assainissement serait démesuré par rapport à l'énergie qui serait réellement économisée. Par rapport au confort intérieur, les heures d'occupation de la morgue sont finalement assez peu nombreuses.

Concernant la question de savoir si les catafalques consomment plus d'énergie qu'une éventuelle climatisation, il est difficile de vous donner une réponse juste. La consommation annuelle théorique pour la climatisation serait de 268 kW et pour les catafalques, nous ne

disposons pas exactement d'information précise. En faisant une comparaison hasardeuse, la moyenne annuelle d'un congélateur ou d'un frigo se situe entre 200 et 500 kW par an. Avec ces chiffres bruts, il semblerait que les catafalques consomment plus qu'une climatisation. Pour avoir une réponse juste, il faudrait donner un mandat pour une analyse détaillée qui tiendrait compte des heures réelles de consommation, de l'autoconsommation avec les panneaux solaires qui seraient mis en place pour compenser cette climatisation de confort et du comportement des utilisateurs. Par rapport à ce dernier point, c'est presque sûr que par rapport aux catafalques, personne ne toucherait, mis à part les pompes funèbres, le système donc il s'agirait d'une consommation maîtrisée. Par contre, la climatisation pourrait être enclenchée par tous les utilisateurs, ce qui impliquerait un nombre d'heures d'utilisation probablement plus important avec un risque notamment que la climatisation tourne avec les portes ouvertes par exemple. Si on parlait d'une dizaine de milliers de kW économisés, il y aurait un intérêt, à notre avis, de faire une étude détaillée qui prendrait également en compte le comportement humain pour choisir la meilleure solution mais dans le cas présent, l'enjeu de consommation d'énergie n'est pas si important vu la période d'utilisation de quatre à six mois et dans cette période les heures réelles d'utilisation, la consommation serait très basse. C'est pour cela que nous estimons que les catafalques sont la meilleure solution.

Concernant la question de l'accessibilité notamment de changer le sens des portes de la morgue, il faudrait pouvoir les remplacer dans leur totalité. Cela correspondrait à un montant estimatif de CHF 6'000.-. Pour le seuil de 5 centimètres, on pourrait aisément réaliser un seuil en alu qui reprend la différence de niveau. Le Conseil communal se rallie à cette proposition.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres prises de parole au sein du Conseil général ?
M. Silva Lago.

M. Filipe Silva Lago, Conseiller général. Comme vous le savez, il s'agit de ma dernière participation au Conseil général et cela me laisse un sentiment mitigé. D'une part, je suis reconnaissant pour les discussions significatives et des décisions importantes que nous avons prises ensemble au fil des ans. D'autre part, je ne peux m'empêcher de constater un aspect qui mérite notre attention. Lors de chaque Conseil général, nous avons l'opportunité d'examiner les messages et les propositions de notre Conseil communal et de jouer un rôle crucial dans la prise de décision pour notre Commune. Certains de ces messages sont bien rédigés et clairs ne soulevant que peu ou pas de question. Cependant, il est difficile de ne pas remarquer que trop souvent, les messages qui émanent des partis politiques sont excessivement longs et finissent par aboutir à une conclusion simpliste ; on vote pour. Je ne souhaite pas critiquer ce processus car il est essentiel que nous ayons des discussions et des débats approfondis sur

des questions importantes. Cependant, je tiens à reconnaître que M. Eugster a soulevé des points importants lors de sa dernière intervention.

En conclusion, ce que je veux faire passer comme message au Conseil général, c'est que ces débats sont extrêmement importants ainsi que les messages et interventions. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Eugster notamment sur différents points par rapport à la mobilité des personnes en chaise roulante. Je tiens à souligner que parfois, nous pouvons passer un peu plus de temps pour parler de certains messages et un peu moins de temps lorsque nous sommes tous d'accord. Au lieu de commenter parfois juste un mot d'un message qui aurait dû être différent, il faudrait juste le valider afin d'avancer sur certains sujets qui sont clairs pour tout le monde et passer un peu plus de temps sur ce genre de sujet qui mérite réflexion.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? Tel ne semble pas être le cas. Le Conseil communal s'étant rallié à la proposition de M. Eugster, à savoir de rajouter à la page 4, pour le mur cinéraire, un point 871 Honoraire architecte paysager et d'augmenter de CHF 7'000.- le montant total, soit de le passer de CHF 830'000.- à CHF 837'000.-. Et pour la chapelle mortuaire, de rajouter un point 221 Remplacement portes extérieures et d'augmenter de CHF 6'000.- le montant total, soit de le passer de CHF 130'000.- à CHF 136'000.-. Ce qui donne à la page 5 au point V Charges financières, une demande de crédit d'investissement de CHF 837'000.- + CHF 136'000.- soit un total de CHF 973'000.- ce qui passeraient le total des charges financières annuelles à CHF 58'380.- TTC au lieu de CHF 57'600.- comme mentionné dans le message du Conseil communal.

Je vous propose donc de passer au vote sur la proposition telle qu'elle a été modifiée par le Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réalisation d'une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V) et rénovation intérieure de la chapelle mortuaire pour un montant de CHF 973'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 58'380.-, soit CHF 29'190.- pour l'amortissement de 3% et CHF 29'190.- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Président. Je vous propose de traiter le point 5 de notre ordre du jour.

5. Message relatif à l'acceptation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)

M. Dimitri Küttel, Président. Actuellement, les communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive, Matran et Neyruz sont liées par une convention intercommunale relative à l'exploitation, l'agrandissement et aux nouveaux aménagements de la STEP de Villars-sur-Glâne. Cette convention signée en 2006 arrivera, après vingt ans, bientôt à échéance. Notre Conseil général ayant approuvé un crédit d'étude pour le renouvellement et l'agrandissement de la station d'épuration dans sa séance du 23 mars passé, soit des investissements et infrastructures estimés aujourd'hui à un montant conséquent de 55 millions de francs, devront être supportés.

Avec la prochaine échéance de la convention intercommunale, la Commission de gestion de la STEP a analysé deux modèles de collaboration intercommunale. Soit une entente communale équivalent au statu quo, soit une association de communes. Le message que le Conseil communal nous soumet à approbation ce soir, nous propose la création d'une association intercommunale pour la gestion de la STEP, le versement de la part communale de CHF 633'400.- au capital social de la nouvelle association ainsi que la création d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la nouvelle association pour la gestion de la STEP.

Pour rappel, les législatifs de toutes les communes membres doivent accepter les statuts au plus tard en décembre 2023. En cas de demande de modification de ces statuts, les statuts modifiés devront à nouveau passer pour approbation devant l'ensemble des législatifs communaux membres, ce qui amènera à des retards. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 septembre 2023, la Commission financière a reçu M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier, accompagné de M. Sylvain Zehnder, Responsable communal des conduites industrielles et cadastres, qui ont donné des explications complémentaires au message.

La Commission financière a pris note, qu'en raison de l'agrandissement de la STEP et des investissements qui en résultent, la création d'une association de communes est souhaitable pour porter ce projet, notamment par ce qui est de l'emprunt de 55 millions de francs.

Toutefois, il y a lieu de relever que l'option d'une association de communes n'est pas sans conséquence sur l'autonomie communale et la perte du pouvoir décisionnel des autorités communales au niveau financier notamment. En effet, l'apport de notre Commune au capital

action de CHF 503'400.- ainsi que notre participation aux investissements et aux coûts d'exploitation seront les plus élevés alors que notre représentation au sein du Comité de direction sera minoritaire et notre représentation au sein de l'Assemblée des délégués sera égalitaire.

Le fait que les statuts tels que proposés aient déjà été validés par les Exécutifs des différentes communes partenaires qui vont à leur tour les soumettre sous peu à leur Législatif, rend difficile, voire quasi impossible, d'y apporter des modifications, sans que l'adoption des statuts ne soit à nouveau soumise au processus de validation (à commencer par la validation des Exécutifs des communes partenaires). Le Conseil général se retrouve ainsi dans un schéma d'acceptation ou de refus, sans autre alternative.

La Commission financière demande que lui soit précisée l'augmentation des coûts d'exploitation notamment en ce qui concerne les ressources en personnel. De plus, elle entend s'assurer que les statuts, tels que proposés, incluent dans leur but une exploitation et une gestion de la nouvelle STEP la plus efficiente possible au niveau énergétique, notamment par le biais de la récupération du biogaz et l'installation de panneaux photovoltaïques. Ceci aussi dans une perspective de diminution des coûts d'exploitation.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière, à sa grande majorité, préavise favorablement :

- la constitution d'une Association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne et l'acceptation des statuts de ladite association ;
- le versement de la part de la Commune de Villars-sur-Glâne au capital social de la nouvelle association, soit un montant estimé à CHF 633'400.- ;
- la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la nouvelle association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller général. Je peux déjà vous donner quelques précisions par rapport aux remarques de la Commission financière. La STEP doit être transformée et agrandie pour passer de 30'000 équivalent-habitant à 50'000 équivalent-habitant pour l'horizon 2045.

L'agrandissement de la filière eau est une première étape, estimée à 55 millions. Cette charge pèserait lourdement sur la capacité financière de la Commune et des autres communes membres. Ainsi, toutes les communes ont estimé qu'il serait bénéfique, d'un point de vue financier, de créer une association de communes.

Au sujet de la représentativité, dans une assemblée de délégués, une commune ne peut pas avoir plus de 50% des voix. Ainsi, Villars-sur-Glâne aura 11 voix sur 22. Notre Commune paiera 63% des coûts d'investissements et, dans un premier temps, 73% pour les coûts d'exploitation. Notre Commune aura trois membres sur sept au Comité de direction, dont la présidence. En connaissant le fonctionnement des associations de communes, la présidence a un rôle important dans le suivi et dans la gestion de l'association.

Il fallait aussi tenir compte de la représentativité des autres communes. Si Villars-sur-Glâne a 50% des délégués dans l'Assemblée et, en plus, la majorité dans le Comité, les autres communes n'auraient pas été très enclines à ce que Villars-sur-Glâne ait une majorité partout.

Ensuite, l'association de communes sera une charge liée et de notre point de vue, elle n'aura que des avantages par rapport à la convention intercommunale actuelle.

Concernant l'efficacité énergétique, les panneaux photovoltaïques ne sont pas mentionnés tels quels, mais il est clair que l'association souhaite avoir une STEP aussi efficace que possible. Dans les documents présentés au Conseil général, il est prévu une installation photovoltaïque de plusieurs milliers de mètres carrés. L'idée est de couvrir les bassins.

Le biogaz sera récupéré dans le but de le brûler dans un couplage chaleur force pour créer de l'électricité et de la chaleur afin de réchauffer les boues du digesteur.

Au sujet de l'augmentation des coûts, lorsque la STEP sera agrandie à l'horizon 2028, elle aura une capacité de 50'000 équivalent-habitant extensible à 60'000. Nous avons choisi de ne pas faire une STEP trop grande afin d'être aussi efficace que possible. L'étage d'agrandissement de 50'000 à 60'000 équivalent-habitant, dans vingt ans et si nécessaire est prise en compte dans le projet actuel afin que, pendant toute cette période, nous soyons efficaces aussi au niveau du fonctionnement de la STEP.

Au moment où elle sera agrandie, nous aurons des investissements à couvrir. A ce moment-là, le coût par équivalent-habitant augmentera par rapport à aujourd'hui. Toutefois avec le temps, le nombre d'équivalent-habitant raccordé augmentera et le coût diminuera.

Je n'ai pas compris d'où venait le montant de CHF 503'400.- car la Commune va participer au capital social de cette association à raison de son pourcentage des investissements qui se trouve dans l'annexe 1 du message dont le montant est de CHF 633'400.-.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal, spécialement le Conseiller communal responsable pour l'élaboration de ces statuts clairs et précis. J'aimerais ajouter que contrairement à certaines anciennes associations, celle-ci n'a aucune mention d'indice fiscal et autres subterfuges de nos partenaires, ce qui est un bon accord pour Villars-sur-Glâne que nous allons soutenir.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL s'est réuni le 28 septembre et a discuté du message.

Même si le groupe PLR-PVL émet des réserves concernant des associations de communes existantes, nous voyons aussi des atouts. La gestion d'une STEP qui sert à plusieurs communes peut belle et bien se faire par une convention intercommunale. Le Conseil communal a dans son message comparé les deux formes de collaboration et nous partageons son avis.

En ce qui concerne l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle STEP, le groupe PLR-PVL est d'avis que la production d'énergie renouvelable, qui est nécessaire pour l'exploitation d'une STEP, soit inclus dans les buts de l'Association énumérés à l'art. 3 des statuts et que l'Assemblée des délégués ne pourrait pas s'opposer à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEP.

Pour le contrôle démocratique de la future Association des communes, le groupe PLR-PVL rappelle qu'il est primordial, que les délégués de l'ASEV prennent leur mandat très au sérieux. Nous estimons dès lors que la participation aux débats reste possible. Le groupe PLR-PVL a dès lors accepté ces statuts et vous conseille de faire de même.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote de l'ensemble du message du Conseil communal soit la constitution d'une association de communes pour la gestion de la STEP de Villars-sur-Glâne en acceptant les statuts de ladite association tel que présenté ce soir, le versement de la part

de notre Commune au capital social de la nouvelle association correspondant à un montant estimé de CHF 633'400.- ainsi que la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle RF 4591 aux conditions figurant dans le projet de l'acte annexé en faveur de la nouvelle association de communes pour la gestion de la STEP de Villars-sur-Glâne.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'acceptation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne tel que présenté ce soir le manifestent par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 6 de notre ordre du jour.

6. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus « Moncor » sur la route cantonale

M. Dimitri Küttel, Président. Ceci est un projet dont nous ne sommes pas directement le maître d'ouvrage mais où le Canton nous invite à contribuer dans le cadre de la loi sur la mobilité. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 septembre 2023, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Yvan Matic, Responsable mobilité et sports.

Grâce à la suspension provisoire, par notre Commune, des démarches en vue de la mise en conformité des arrêts sur routes communales jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle sur la mobilité, la grande part des travaux sera désormais financée par le Canton. Ceci concerne les études et travaux des quais et des zones d'arrêt. Seuls les travaux édilitaires resteront à notre charge (trottoirs, abris voyageur, arrêts, éclairage, passages piétons, etc.) comme cela était déjà le cas sous l'ancienne loi sur les routes. Une participation rétroactive de la part du Canton n'aurait pas été admise, si les travaux avaient déjà été réalisés.

La Commission financière s'étonne que, dans les charges financières, le taux d'intérêt soit fixé à 2% alors qu'il est de 3% dans d'autres messages présentés lors de la séance du Conseil général du 5 octobre 2023. Elle demande que cela soit vérifié.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à sa grande majorité, préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 230'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS a pris connaissance avec satisfaction du message relatif à la mise en conformité selon la LHand des deux quais de l'arrêt de bus Moncor situés sur la route cantonale.

C'est sans réserve que nous acceptons la demande de crédit qui nous est soumise pour la participation communale à ces travaux légalement nécessaires et socialement indispensables aux personnes à mobilité réduite, et dont tout un chacun peut un jour ou l'autre bénéficier.

Nous saluons également le choix d'avoir récupéré et remis en état l'ancien abribus du centre sportif pour en équiper l'un de ces quais. Bien que modeste, cette démarche privilégiant le réemploi et l'économie des ressources va dans le sens des objectifs du plan climat.

Grâce à ce crédit, c'est un arrêt qui sera ainsi mis en conformité à court terme. C'est bien, mais un seul arrêt sur les 28 arrêts de transport public existants sur le territoire communal, c'est bien peu.

Qu'en est-il des autres arrêts à traiter ? Alors même, faut-il le rappeler, que la loi entrée en vigueur en 2004 accordait un délai de 20 ans pour réaliser ces interventions, soit la fin de cette année 2023.

On ne refait pas l'histoire, la Commune n'est certes pas responsable des directives erronées qui ont causé cet énorme retard, mais l'on s'étonne que depuis que les choses ont été clarifiées et qu'un crédit a été validé par le Conseil général en octobre 2021 pour réaliser la mise en conformité de huit arrêts sur route communale et en étudier six autres, aucuns travaux n'ont été entrepris à ce jour.

Malgré les quelques incertitudes de tracé des lignes 5 et 7, la position de la majeure partie des arrêts est fixe car dépendante des lieux et quartiers à desservir. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi les travaux prévus n'ont pas encore été amorcés, notamment sur les arrêts

Préalpes, Martinets, Hôpital cantonal et Jean-Paul II identifiés comme prioritaires. La question d'une répartition éventuelle des coûts n'est en soi pas une excuse.

Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS demande au Conseil communal de renseigner le Conseil général sur la planification de ces travaux et plus largement sur l'avancement de ce dossier.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Prochain arrêt « Moncor ». Les membres du groupe Le Centre se réjouissent d'utiliser l'arrêt adapté pour aller à l'Administration communale, même si cet objet ne va pas améliorer la ponctualité des bus.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie les groupes qui se sont exprimés en faveur de ce message. Par rapport à la question de la Commission financière, effectivement le taux de 2% est une erreur. On constate que par rapport à tous les messages qui sont traités ce soir, le taux retenu est de 3%, ce qui fait que le total des charges financières annuelles pour cet objet s'élève à CHF 16'100.- et c'est sur ce montant que vous allez voter.

Je souhaite renseigner le Conseil général, selon la demande de M. Ponzio, par rapport aux arrêts de bus sur route communale. Il y a cet enjeu « route cantonale » où nous ne sommes pas les leaders et l'enjeu « route communale » où nous avons la maîtrise. Je vous ai déjà expliqué que les études ont été retenues provisoirement par rapport à cette problématique dans l'attente du règlement sur la mobilité qui a été adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2022 seulement. Ce règlement modifie profondément la répartition des charges financières entre Canton et communes. Le Canton prend plus à sa charge qu'avec l'ancienne loi sur les routes et la commune moins. Pour bénéficier de cela, il fallait attendre et ne pas procéder à la réalisation de certaines mises en conformité prévues sur une simple procédure sans l'approbation des plans. Ce qui explique quelque peu le retard mais ne l'excuse pas.

Je vous avais déjà tenu informés lors de la séance de juin dernier que l'adjudication pour les études de mise en conformité a été faite au début juin 2023. Le lancement des études a été immédiatement engagé. Une première séance a eu lieu entre la Commune et l'ingénieur, début septembre. Actuellement, nous pensons effectuer un seul paquet pour les trois quarts des arrêts

sur les routes communales et transmettre le dossier pour examen préalable d'ici la fin de cette année. C'est ce qui est prévu en l'état. Les autres projets font partie de projets plus vastes et plus détaillés et seront traités ultérieurement dans une 2^{ème} phase.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il encore une intervention au sein du Conseil général concernant ce message ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en conformité LHand des arrêts de bus « Moncor » sur la route cantonale pour un montant de CHF 230'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 16'100.-, soit CHF 9'200.- pour l'amortissement de 4% et CHF 6'900.- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Message relatif à au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'évacuation des eaux, période 2024-2028

M. Dimitri Küttel, Président. En effet, l'eau coule sous les ponts le temps passe et nos infrastructures sont mises à rude épreuve. Toutes les quelques années, nous devons parler du plan quinquennal pour l'évacuation des eaux. Je donne la parole à la Commission financière.
M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 septembre 2023, la Commission financière a reçu M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier, accompagné de M. Sylvain Zehnder, Responsable communal des conduites industrielles et cadastres.

La Commission financière ne peut que soutenir l'élaboration d'un tel plan sachant qu'il permet de conjuguer les travaux d'assainissement du réseau d'eau avec d'autres travaux notamment routiers et ainsi réduire les coûts d'intervention.

La Commission financière a pris note que ce plan inventorie tous les travaux à réaliser mais que ces derniers ne le seront vraisemblablement pas tous selon le planning prévu. D'ailleurs, ce ne sont pas moins de CHF 3 millions de travaux qui résultent d'un report du plan quinquennal précédent. Les représentants de la Commune ont confirmé que le crédit de CHF 5'770'000.-, objet de ce message, incluait déjà les travaux reportés de l'ancien plan quinquennal.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 5'770'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je vous informe juste que ce plan quinquennal est en lien avec le règlement sur les taxes qui a été validé juste avant. Nous pouvons voir à quoi sert l'argent récolté.

Certains travaux ont été reportés à cause de retards de planification ou de recours du plan quinquennal qui se termine cette année, trois gros chantiers ne pourront pas être réalisés et le seront en 2024.

Le plan quinquennal partage des synergies avec d'autres réalisations telles que le chauffage à distance, les travaux routiers, etc., ce qui diminue les coûts tant pour le domaine des eaux que pour celui des routes.

M. Dimitri Küttel, Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 28 septembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur ce message.

Le groupe PLR/PVL tient à remercier le Conseil Communal ainsi que le personnel du dicastère des eaux, énergies et cadastres pour le message présenté. D'une manière générale, le groupe PLR/PVL soutient cette manière de présenter les dépenses d'entretien d'infrastructures selon un plan quinquennal. Il s'agit selon nous d'une manière efficace et pragmatique de gérer ce genre de dépense. Ceci permet de planifier les travaux à moyen terme tout en offrant au Conseil Communal une certaine flexibilité lorsque s'offrent des opportunités de collaborer avec d'autres

intervenants et ainsi de réduire les coûts. Le groupe PLR/PVL est convaincu qu'un entretien régulier des infrastructures d'évacuation des eaux est nécessaire pour garantir leur bon fonctionnement et conserver leur valeur. Ainsi le groupe PLR/PVL soutient le message proposé et approuve la demande de crédit d'investissement de CHF 5'770'000.- HT ainsi que le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense. Il vous recommande d'en faire autant.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Les travaux d'assainissement des conduites d'évacuation des eaux sont nécessaires non seulement pour garantir leur bon fonctionnement, mais aussi pour se préparer à la modification en cours du régime des précipitations. En effet, suite au dérèglement climatique causé, faut-il encore le rappeler, par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, les fortes précipitations s'intensifient. Dans notre pays, selon MétéoSuisse, les plus grandes quantités de précipitations mesurées en un jour ont augmenté dans la plupart des stations de mesures. Cela s'explique par des raisons physiques très simples : un air plus chaud peut absorber davantage de vapeur d'eau. Un réchauffement de 1°C signifie environ 7% de vapeur d'eau en plus dans l'air. Si cette eau supplémentaire se met à pleuvoir, les fortes précipitations deviennent plus intenses.

Dans cette optique, la mise en séparatif entre eaux claires et eaux usées, ainsi que le redimensionnement des conduites trop petites, sont primordiaux. De cette manière, les eaux non polluées, comme les eaux de pluie de toiture, vont directement au ruisseau et ne surchargent pas la STEP. De plus, le risque de saturation et de débordement d'eau usées lors d'épisodes intenses diminue. Actuellement, environ la moitié du réseau communal est en séparatif. Il y a donc encore du pain sur la planche !

Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS soutient donc sans réserve le message consacré au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'évacuation des eaux, pour la période 2024-2028.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. A l'instar des cathédrales, nos infrastructures d'évacuation des eaux méritent également un entretien régulier. Le groupe Le Centre va soutenir ce message.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite reprendre la parole ? M. Monney

M. Claude Monney, Conseiller communal. Les pluies deviennent plus abondantes et c'est un point qui a déjà été pris en compte dans le plan quinquennal sous le nom de PGEE. Nous avons des logiciels de simulation pour calculer le taux de remplissage des conduites.

En ce qui concerne le redimensionnement et la mise en séparatif, la Commune ne sera jamais à 100% en séparatif. Le calcul du coût-bénéfice pour des zones de villas où il y a une faible densité, il n'y a pas un intérêt prépondérant à mettre en séparatif. Par contre, avoir des surfaces vertes afin que l'eau puisse rester dans le milieu naturel sans être traitées à la STEP sont des avantages.

Au sujet des cathédrales, nous en avons une, à savoir une grande galerie à l'horizontal qui part du Jura pour aller jusqu'à Planafaye !

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cet hémicycle concernant ce message ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au plan quinquennal des investissements sur les infrastructures d'évacuation des eaux, période 2024-2028, pour un montant de CHF 5'770'000.- HT avec un total de charges financières annuelles de CHF 246'125.-, soit CHF 70'625.- pour l'amortissement de 1,25% de CHF 5'650'000.- et de CHF 2'400.- pour un amortissement de 2% de CHF 120'000.- ainsi que CHF 173'100.- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Réponse au postulat N° 034 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école

M. Dimitri Küttel, Président. Nous n'allons plus parler d'eau mais d'électricité. En l'état, le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Est-ce que l'auteure du postulat

souhaite intervenir ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite intervenir ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc passer au point 9 de notre ordre du jour.

9. Choix de l'organe de révision

M. Dimitri Küttel, Président. En effet, Il appartient au Conseil général de désigner l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière. Pour cela, je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg, pour la présentation.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Selon les articles 57 al. 4 et 72 al. 1 let. i) de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 et selon l'article 4 al. 2 let. q) du Règlement du Conseil général du 28 mai 2018 (modifié le 4 octobre 2018), il appartient au Conseil général de désigner l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière.

Au terme de la durée du mandat maximal de six ans confiés à la Société Core Fiduciaire Revicor SA, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel organe de contrôle.

Pour ce faire, la Commission financière a lancé un appel d'offres de gré à gré, sans concurrence, auprès de huit fiduciaires de la place pour l'octroi d'un mandat de révision des comptes communaux, pour un à trois exercices avec reconduction possible. Quatre fiduciaires ont déposé une offre. Dans sa séance du 12 septembre dernier, la Commission financière a reçu les représentants de deux d'entre elles, répondant le mieux aux critères.

Le choix s'est porté sur la fiduciaire PKF Fiduciaire SA à Fribourg. Le « cabinet » fiduciaire créé en 1928 par le Dr Joseph Reiser se transformait en 1935 en société anonyme, donnant naissance à la Société de Contrôle Fiduciaire SA qui est devenue PKF Fiduciaire SA le 1^{er} juillet 2017. Cette dernière est une société suisse indépendante dont la totalité des actions appartient au Fonds de prévoyance PKF et des sociétés affiliées. L'ensemble des différents bureaux de Fribourg, Genève, Lausanne, Moutier, Sion et Vevey emploie une cinquantaine de collaborateurs.

Ladite fiduciaire est membre de l'Association Fiduciaire Suisse et d'EXPERT Suisse. Elle remplit toutes les exigences d'agrément et d'indépendance pour l'exercice de son activité de révision. L'équipe de révision sera composée de trois personnes expérimentées dont MM. Stéphane Peiry et Jean-François Javet, tous deux experts-comptables diplômés et experts-réviseurs.

M. Peiry sera le responsable du mandat pour notre Commune. Cette fiduciaire a une expérience confirmée dans la révision de communes. Elle exerce et a exercé le mandat d'organe de révision pour les Communes de Bulle, Marly, Granges-Paccot et de nombreuses autres communes ainsi que pour des associations de communes.

Le coût annuel qui s'élève à CHF 19'000.- + TVA (en cas de mandat de trois ans) est compétitif et correspond au montant alloué aux précédents mandats compte tenu des tâches nouvelles liées à MCH2, notamment le Système de contrôle interne (SCI).

La Commission financière propose au Conseil général d'octroyer à la fiduciaire PKF Fiduciaire SA de Fribourg un mandat de révision de trois ans qui pourra être reconduit en cas de satisfaction.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que quelqu'un au sein du Conseil général souhaite s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le choix de la Commission financière pour l'organe de révision, soit la fiduciaire PKF Fiduciaire SA à Fribourg et de lui donner un mandat de trois ans, reconductible en cas de satisfaction sont priés de le manifester par main levée.

Le choix de la Commission financière d'octroyer le mandat de révision à la fiduciaire PKF Fiduciaire SA est approuvé à l'unanimité des 44 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Nous remercions la Commission financière pour son travail d'analyse des différentes offres. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Election de deux membres à la Commission d'aménagement

M. Dimitri Küttel, Président. Suite au transfert de Mme Valentina Marthaler du Conseil général au Conseil communal et à la démission de M. Filipe Silva Lago de notre Conseil général, deux places sont devenues vacantes au sein de la Commission d'aménagement. Cette Commission est aujourd'hui composée de 14 membres, en sus de l'ingénieure communale, Mme Montel-Cambou, à savoir :

Pour le Conseil communal :

- Mme Francine Defferrard, Présidente

- Mme Valentina Marthaler, Vice-Présidente
- M. François Grangier
- M. Claude Monney

Pour le Conseil général :

- Mme Sandra Pichonnaz
- M. Jean-Claude Schneuwly
- M. Quentin Longchamp
- Mme Colette Teixidor
- Mme Aurélie Yotégé
- M. Adrian Etter
- M. Samuel Gautron
- Mme Roseline Andinan
- Mme Sheila Jacolet
- M. Filipe Silva Lago (démissionnaire)

Je vous propose de procéder à deux élections distinctes en commençant par la place laissée vacante par Mme Valentina Marthaler. Pour rappel, il peut y avoir une élection tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat proposé par élection.

A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat en remplacement de Mme Valentina Marthaler ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste à l'honneur de vous présenter la candidature de Laura Besana pour succéder à Valentina Marthaler.

Laura a 48 ans et est née au Tessin. Elle y a vécu jusqu'à ses 20 ans avant de traverser le Gothard pour migrer en terres fribourgeoises pour entamer des études universitaires en sciences économiques et sociales. Travaillant par la suite dans l'administration publique, tant au niveau fédéral que cantonal, elle est devenue maman d'une fille désormais majeure. Laura vit à Villars-sur-Glâne depuis 2007. La pomme ne tombant jamais loin de l'arbre, elle a suivi les pas de son père, ancien vice-syndic de Lugano et la voilà aujourd'hui à son tour au sein d'un hémicycle, ravie de pouvoir apporter sa pierre à l'édifice villarois.

Elle possède une solide expérience professionnelle qui saura profiter pleinement à cette commission et vous prie de lui faire bon accueil.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à son élection par acclamation.

Mme Laura Besana Uwera est élue membre de la Commission d'aménagement par acclamation

M. Dimitri Küttel, Président. Le premier siège vacant étant repourvu, nous pouvons passer à l'élection d'une remplaçante ou d'un remplaçant pour la place laissée par M. Filipe Silva Lago. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ?
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Afin de remplacer M. Filipe Silva Lago à la Commission de l'aménagement, le groupe PLR-PVL vous propose la candidature de M. Alexandre Demont. M. Demont siège au sein du Conseil général depuis octobre 2022. Il siège également à l'ACoPol. Né en 1977, marié et père de 5 enfants, il a rejoint notre Commune il y a 16 ans en provenance de Genève. Inspecteur de formation, il s'est spécialisé dans l'intelligence économique, une expertise qu'il a valorisé d'abord à la Confédération dans le domaine de la géopolitique puis dans le milieu privé. Aujourd'hui, son intérêt et sa fonction sont liés au développement durable, une thématique qu'il traite au quotidien en tant que chef de projet dans les approvisionnements durables chez Richemont. Son expérience et sa fibre pour la « sustainability » en font un candidat tout indiqué pour la Commission de l'aménagement. Le groupe PLR-PVL vous prie de faire bon accueil à sa candidature.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons procéder à une élection par acclamation.

M. Alexandre Demont est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation.

M. Dimitri Küttel, Président. La Commission d'aménagement avec ses 11 membres du Conseil général étant à nouveau complète, nous passons au point 11 de notre ordre du jour.

11. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération

M. Dimitri Küttel, Président. Suite à la démission de M. Jacques Dietrich du Conseil de l'Agglomération, qu'il a présidé l'année passée, une place de délégué est devenue vacante

auprès du pouvoir Législatif de l'Agglomération de Fribourg. Pour rappel, la délégation villaroise au Conseil de l'Agglomération est composée de 7 membres, soit :

- M. Bruno Marmier
- M. Claude Monney
- M. Alexandre Wicht
- M. François Grangier
- Mme Katharina Buchs
- M. Jacques Dietrich (démissionnaire)
- et moi-même

Cette élection peut également être tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat proposé. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Avant de vous donner le nom de la candidate qui va succéder à M. Jacques Dietrich, je profite de ces quelques instants pour remercier ce dernier pour son engagement sans faille dans ledit Conseil. Siégeant à l'Agglo depuis 2008 jusqu'en 2011, puis de 2016 à nos jours, il a toujours soutenu cette instance. Il a aussi pu y observer le changement de mentalité d'une vision très communale à ses débuts à une vision d'ensemble. Il regrette toutefois la destruction organisée par un Grand Conseil aveugle de cette structure qui fonctionne.

Président depuis 2022, il a œuvré inlassablement à défendre les intérêts de notre Commune, dans une fonction plus que chronophage. Il est temps pour lui de céder sa place au sein du Conseil d'Agglomération et à cette fin le groupe socialiste vous présente Mme Mélanie Balleyguier que vous connaissez tous puisqu'elle œuvre au sein de notre Conseil général en tant que scrutatrice. Née à Marly, elle vit à Villars-sur-Glâne depuis plus de 20 ans. Mélanie a fait toutes ses études à Fribourg avant de s'expatrier à Bulle pour y effectuer son stage d'avocate. Elle partage désormais son temps entre Saint-Gall et notre Commune. Membre du corps des sapeurs-pompiers, elle est aussi férue d'équitation. Il n'en faudra pas moins pour affronter les défis d'une agglomération. Sauter par-dessus des obstacles, elle connaît, tout comme secourir et protéger. Espérons que cela ne demeurera qu'une métaphore.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

Mme Mélanie Balleyguier est élue membre du Conseil d'Agglomération de Fribourg par acclamation

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 12 de notre ordre du jour.

12. Divers

M. Dimitri Küttel, Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ?
M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. La séance a, certes, été chargée ce soir, mais elle n'est pas encore terminée. C'est un moment mal choisi pour faire mon intervention, la plus longue depuis mes débuts au sein de cette Assemblée en 2016, mais je ne pouvais pas rester silencieux sur la thématique que je vais vous exposer dans les minutes qui suivent, car elle concerne la protection de notre bien le plus précieux : nos enfants.

Le 30 août 2023, les parents des élèves de 2, 6 et 8H recevaient un courrier du Service des écoles de la Commune au sujet d'une séance d'information relative au cours d'éducation sexuelle.

Dans ce courrier figure un récapitulatif des sujets abordés en fonction des classes. J'ai tout d'abord pris connaissance du descriptif des cours de 6H, année qui concerne l'une de mes filles. Je vous fais grâce des détails, mais j'ai toutefois été interpellé par l'indication suivante : « *le cours [...] donne des informations sur les [...] différents types de familles (recomposée, monoparentale, adoptive, arc-en-ciel...)* ». Bien entendu, la famille traditionnelle n'est pas mentionnée dans la liste. Quoiqu'il en soit, pour mes enfants, l'arc-en-ciel est un phénomène optique, plus particulièrement associé à la météo, éventuellement au pays des licornes et c'est très bien comme ça. J'ai donc souhaité participer à la séance d'information car il me semblait important, comme parent, de savoir de quoi il en retournait et d'appeler un chat un chat.

Lors de la séance d'information en question qui s'est déroulée le 26 septembre 2023 dans cette salle, les parents présents, dont je faisais partie, ont pu découvrir, avec stupeur, que la théorie du genre et la transidentité était au programme dès la 2H !

Je précise au passage que l'animatrice de la soirée est passée sur ce sujet de manière très habile, évasive, si bien qu'il n'était pas possible de se rendre vraiment compte de la présence

de la thématique. Ce n'est que lorsque j'ai posé la question, sans équivoque, qu'un semblant de réponse a été communiqué.

« *Nous allons déconstruire les stéréotypes...* », selon les propres termes utilisés par l'animatrice. Il est évident que d'expliquer aux enfants qu'il est possible qu'une femme porte une barbe, un homme ait une vulve ou que l'on puisse être ni femme ni homme est un non-sens total et ne vise aucune prévention ni protection de l'enfant.

Il ne faut pas s'étonner que la ville de Zurich, courant septembre de cette année, dans la dernière lettre d'information de conseils destinée aux parents, recommande de ne plus utiliser les termes « maman » et « papa ». Vous rendez-vous compte de l'absurdité de la chose ?

Il ne faut pas s'étonner qu'en France, courant septembre, un gynécologue obstétricien ayant refusé un rendez-vous à un homme ayant fait une transition en femme, car il ne dispose pas des compétences nécessaires à ce genre de prise en charge, soit ostracisé par des idéologues et activistes afin de briser sa carrière. Vous rendez-vous compte de ces dérives ?

Ce genre de faits divers, il y en a pléthores. Malheureusement, c'est avec une systématique déconcertante que les médias tendent le micro aux bouches les plus bruyantes et ignorent l'écrasante majorité qui reste silencieuse. Mais poursuivons...

Récemment, deux députés, que je félicite au passage, ont interpellé le Conseil d'Etat se souciant du complexe sujet de la construction de l'identité d'un enfant en lien avec la lecture d'histoires par une drag queen à la bibliothèque de Fribourg. Mesdames et Messieurs, la réponse du Canton est d'une hypocrisie sans borne, puisqu'elle renvoie à la responsabilité des parents qui doivent estimer si la participation de leur enfant est appropriée ou non, en fonction de leurs intérêts, leur appréhension de la problématique des genres et leur perception de l'éducation.

Une vaste fumisterie, puisque les cours d'éducation sexuelle, qui sont dans le giron du canton et dispensés par ses services, enseignent la théorie du genre à tous les élèves et que les parents ne sont manifestement pas informés correctement du contenu de ces cours.

Soucieux de la protection de nos enfants et de leur innocence, j'ai décortiqué quelques éléments présentés à cette séance d'information : les cours en question se fondent notamment sur les standards pour l'éducation sexuelle en Europe selon l'OMS et sur la déclaration des droits

sexuels selon l'IPPF (entendez par-là le planning familial international). Ces documents, si vous les lisiez, vous glaceraient le sang.

Ils confondent absolument tout et n'interrogent jamais le psychisme de l'enfant et la protection de l'enfant, mais au contraire, partent du principe que l'enfant serait sexualisé dès la naissance et que ce serait à nous, adultes, de les initiés à la sexualité.

Par principe, les enfants auraient une sexualité et ce serait aux adultes de les y conduire. Or, il est évident que les enfants n'ont pas de sexualité, mais une sensorialité. Pire encore, un travail de doctorat récent a démontré que de présenter des images à caractère sexuelle ou de donner des termes crus à des enfants qui concernent la sexualité adulte a pour effet de créer de l'effraction traumatique chez l'enfant ce qui a pour conséquence de les conduire à des addictions sexuelles et des conduites impulsives voire délinquantes.

Une maman m'a confié au terme de la séance d'information que son fils aîné a été traumatisé il y a deux ans à la suite d'un cours donné en 8H, après y avoir vu des images sans équivoque elles aussi !

Ce programme de l'OMS et de l'IPPF sur lequel se base les cours consiste à sexualiser l'enfant dès la naissance en prévoyant des enseignements à partir de 0 année qui sont exactement l'inverse de ce qu'il faut faire dans la psychologie du développement de l'enfant.

A titre d'exemple : l'enseignement de la masturbation à 4 ans, soit l'enseignement du plaisir sexuel, l'enseignement des relations sexuelles à 6 ans, etc. Tout ceci visant le but de développer le potentiel sexuel de l'enfant, cadre dans lequel l'adulte devrait être partenaire de l'enfant pour développer ledit potentiel.

Je n'invente rien, tout est écrit dans ces documents !

Idéologie du consentement de l'enfant à de la sexualité avec un adulte selon ses capacités évolutives : ces textes sont de la manipulation rhétorique, ces textes sont toxiques. Il n'y a aucune protection contre les abus ou la pédophilie, bien au contraire.

De nombreuses associations et experts s'opposent au bienfondé de ces textes de l'OMS et l'IPPF. A titre d'exemple, en France, 37'278 professionnels dont une majorité de pédopsychiatres et psychologues de l'enfance ont signé une pétition intitulée « Stop à la

dangereuse imposture des « droits sexuels » et de « l'éducation sexuelle ». Sont-ils tous conspirationnistes, complotistes ou que sais-je ?

Pour tous ceux qui oserait voir dans mon intervention une once de transphobie ou une quelconque discrimination, je les renvoie à Gays Against Groomers, une organisation à but non lucratif regroupant des homosexuels et d'autres membres de la communauté qui s'opposent à la tendance récente à endoctriner, sexualiser et médicaliser les enfants sous le couvert de l'acronyme « LGBTQIA+ ».

Cette organisation dénonce le détournement de leur combat par des militants radicaux qui propagent désormais des concepts extrêmes dans la société, ciblant spécifiquement les enfants ces dernières années. Je les cite : *« Gays Against Groomers s'oppose directement à la sexualisation et à l'endoctrinement des enfants. Cela comprend des heures d'histoire de drag queens, des spectacles de dragsters impliquant des enfants, la transition et la médicalisation des mineurs, ainsi que la théorie du genre enseignée en classe. Les militants, soutenus par les commissions scolaires, le gouvernement, les médias « woke » et les entreprises, parlent en notre nom depuis trop longtemps. En luttant pour l'égalité, notre objectif était de réussir à nous intégrer dans la société, mais maintenant, ces radicaux visent à la restructurer entièrement afin d'accueillir une minorité marginale, ainsi qu'à chercher à endoctriner les enfants dans leur idéologie. Nous disons NON »*, fin de citation.

N'en déplaise à notre Conseillère communale socialiste, Députée au Grand conseil et candidate au Conseil des Etats, la lecture d'histoires à des enfants par une drag queen et toutes ces théories n'ont pas leur place à l'école primaire.

Le courrier de la Commune du 30 août 2023 qui a été adressé aux parents reprend le couplet insidieux, sans connaissance des textes sources : « La sexualité est importante car elle fait partie de la vie humaine dès la naissance et elle permet l'équilibre personnel ».

Plusieurs personnes décident de quitter la salle à ce moment de l'intervention.

L'enfant n'a pas encore de sexualité car pour avoir une sexualité, il faut des organes reproducteurs qui soient fonctionnels et un développement des hormones sexuelles. S'il vous plait, Mesdames et Messieurs, pensez-vous vraiment que ce soit le cas pour de nos enfants de primaire ?

Il est évident que non. L'enfant n'a pas encore de sexualité. Il a une vie psychique, une sensorialité, mais il n'a pas de sexualité car il n'est pas en maturité biologique, émotionnelle,

psychique ou intellectuelle d'en avoir une.

Malheureusement, outre de vrais sujets de protection de l'enfant et de prévention, beaucoup de thématiques parasitent les messages importants des cours dispensés.

Oui, oui, j'entends déjà le refrain de certains : il s'agit d'une thématique cantonale et la Commune ne peut rien y faire.

Vous tous, élus communaux dans cette salle, je vous informe qu'au terme de la séance d'information aux parents, beaucoup d'entre eux sont restés devant le bâtiment où nous siégeons ce soir, ils ont discuté et ont partagé leurs craintes, mécontentement ou sentiment d'avoir été trompés.

Il paraît aujourd'hui évident que si le courrier du Service des écoles daté du 30 août 2023 et envoyé à tous les parents concernés avait été complet et transparent sur le réel contenu des cours qui seront dispensés aux enfants villarois, de nombreux autres parents auraient jugé nécessaire de venir s'informer.

Compte tenu de la situation, je me suis fait porte-parole des parents dans une démarche simple, de portée communale : tous les parents, y compris ceux qui n'étaient pas inscrits à la séance, sont en droit d'être à minima informés du contenu réel de ces cours. Il me semble normal que nous, parents, puissions avoir un regard sur ce qui est présenté à nos propres enfants pour décider, en toute connaissance de cause, s'il est judicieux qu'ils soient exposés à certains discours et images à potentiel traumatique ou allant à l'encontre de valeurs éthiques et morales.

Compte-tenu de la mauvaise information communiquée à tous les parents villarois le 30 août 2023, il est de la responsabilité de la commune de rétablir la situation en transmettant les informations nécessaires.

Cette Assemblée est aussi un moyen, pour nous, élus communaux, de faire entendre la voix de la population. Je vous informe avoir demandé au Chef du service des écoles de notre Commune, à trois reprises, de transmettre aux parents les informations suivantes :

- 1) les références de tous les livres qui seront présentés durant les cours, en fonction des classes;
- 2) les supports de cours en fonction des classes, avec les images qui seront montrées. Si les images ne sont pas sur le support, les références des images montrées contenues dans les livres sous point 1) sont à communiquer ;

- 3) le support utilisé pour la séance d'information ;
- 4) l'information que les élèves peuvent être dispensés.

Même pour le corps enseignant, le contenu de ces cours est opaque, puisqu'ils ne peuvent y participer.

Me coupant l'herbe sous le pied, j'ai reçu aujourd'hui un courrier de Mme la Vice-Syndique que je n'ai pas eu le temps d'étudier avec l'attention qu'il mérite. Dans les grandes lignes, comme il fallait s'y attendre, Mme la Vice-Syndique me renvoie au Canton ainsi qu'au site internet du Centre fribourgeois de santé sexuelle qui contiendrait toutes les informations demandées. Après consultation, je vous confirme que la rubrique dédiée aux cours en la matière à l'école ne fait aucunement mention de ce que je dénonce ce soir.

De plus, aucune documentation ne sera donnée sur le contenu des cours ni des images présentées, puisque tout serait adapté en fonction des degrés et selon le Plan d'Etude Romand.

Incroyable ! Mais de qui se moque-t-on ? Les parents n'ont pas le droit de voir les images qui seront présentées à leurs propres enfants ?

Votre réponse, Mme la Vice-Syndique, est d'autant plus surprenante que, il y a quelques jours, vous m'assuriez de votre soutien pour que les parents puissent décider de la participation de leurs enfants, en toute connaissance de cause. Mais bon, c'est sans doute ça la politique. Je n'en suis pas à une déception près.

Pour nos enfants, ce soir, j'invite non, j'implore oui, j'implore le Conseil communal à veiller à ce que chaque année, ces informations soient minutieusement revues et communiquées aux parents. Ça, c'est le minimum que la Commune puisse faire pour nos enfants.

J'appelle par la même occasion nos élus cantonaux et peut-être fédéraux, à demander des comptes et protéger nos enfants à l'avenir, à œuvrer pour la tolérance sans idéologie ni activisme, sans démagogie, à laisser nos enfants dans l'insouciance, rêver, le plus longtemps possibles. Ils seront rattrapés par la réalité bien assez tôt, mais ce jour-là, ils auront la maturité et le recul nécessaire pour appréhender certains sujets.

N'oubliez pas que tout produit servi par une entité supranationale n'est pas bon à consommer. Il sert souvent un intérêt particulier sous couvert de la collectivité. Un regard critique doit impérativement y être jeté, sous peine de perdre tout ce qui fait de notre pays la Suisse : notre culture, nos traditions, notre identité.

Enfin, j'appelle tous les parents à se pencher sur ces questions, à dire NON à l'imposture actuelle de l'éducation sexuelle, à rejeter la sexualisation des enfants à l'école primaire. Protégez les enfants, protégeons tous les enfants : chers parents, nous avons le droit d'exempter nos enfants, saisissons-le.

Vous l'aurez compris, faute de considération offerte à l'attente de parents villarois, je ne suis pas en mesure de vous présenter des images tirées des cours donnés à nos enfants, *mais je vous présente le contenu d'un livre certifié IPPF pour les 4 à 10 ans dans les pays anglo-saxons (Annexe IV au PV)*. Je vous remercie pour votre attention.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le 31 juillet dernier lors de la manifestation organisée à l'occasion de la Fête nationale, un regrettable et grave accident s'est produit. De nombreuses personnes ont été blessées ou choquées. Il ne m'importe pas ici de connaître les causes et les responsables de ce terrible incident. Ce qui m'importe ce soir, c'est de mettre en évidence un dysfonctionnement et, à mon avis, des manquements dans la gestion de l'événement.

Alors que la torpeur régnait dans la foule, qu'on voyait les premiers secouristes se précipiter vers les blessés, que de nombreuses personnes au milieu des tables s'inquiétaient de savoir s'il y avait de nombreux blessés, si c'était grave, si une connaissance ou un de leurs enfants était parmi les blessés, nous avons d'abord « nagé » de longues minutes dans la pénombre.

Au bout de quelques minutes de grande incertitude, notre Président, Monsieur Küttel, a pris la parole pour présenter les excuses de la Commune et indiquer avec beaucoup d'émotion que les blessés étaient pris en charge et il a donné quelques informations sur la suite de la fête. Je le remercie et le félicite pour le courage qu'il a eu et pour la note d'apaisement qu'il a donné à la majorité de la population présente.

Mais le Conseil général n'était pas l'organisateur de la Fête. M. Küttel, selon la tradition, était invité à prononcer le discours du 1^{er} août. Ce n'était pas au Président du Conseil général d'assumer l'incident et de présenter les excuses de la Commune.

Comment se fait-il que notre Syndic n'ait pas assumé son rôle ? Il était présent. N'avait-il pas le devoir de venir apporter excuses et explications ? Les personnes présentes ne méritaient-elles pas des explications de la part de notre Syndic, sur le moment et les lieux du drame ? Pourquoi a-t-il fallu attendre l'article des médias pour connaître les explications de notre Syndic ? Un tel

manquement dans la communication n'est-il pas de nature à alimenter des rumeurs et augmenter l'inquiétude ? La population ne mérite-t-elle pas de connaître comment notre Exécutif gère une telle situation de crise ? Et si vous voulez préserver la séparation des pouvoirs, ne confiez pas au Président du Législatif des tâches opérationnelles relevant de l'Exécutif.

J'ai encore, comme de nombreuses autres personnes, une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées par les projectiles, pour celles qui y ont échappé de justesse mais restent choquées par cet événement. J'espère qu'elles ont toutes retrouvé la santé et que personne ne souffre de syndrome post-traumatique quand un pétard explose. J'espère que des excuses personnelles ont été présentées aux victimes et que ce n'est pas le Président du Conseil général qui a dû s'en charger.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller général. Je voulais vous informer que Mme Raphaëlle Pugin, notre nouvelle déléguée à la Cohésion sociale, est présente ce soir. Elle remplace Mme Anne Liechti depuis le 1^{er} septembre 2023. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Liechti pour toutes les activités qu'elle a mises en place ainsi que pour tout le travail qu'elle a effectué. Je lui souhaite le meilleur pour la suite.

Mme Pugin et moi-même avons pensé qu'il serait bien qu'elle soit présente ce soir afin de se faire connaître durant l'apéritif et pouvoir discuter avec vous sur vos suggestions ou propositions ainsi que votre vision de la cohésion sociale. Je vous invite à lui faire bon accueil.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je souhaite vous transmettre une invitation à participer à l'inauguration du parcours Okenawa que vous avez financé avec mon prédécesseur, M. Pierre-Emmanuel Carrel. L'inauguration aura lieu le 20 octobre prochain au Platy dès 17h00 avec les professeurs de l'HFR qui expliqueront à quoi sert ce parcours qui est, à la base, dédié à la prévention de l'ostéoporose pour nos seniors. *Pour information, à l'écran, vous pouvez voir le parcours qui a été établi. Vous êtes donc tous invités le 20 octobre 2023 à 17h00 au Platy (Annexe V au PV).*

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je reviens sur les propos du M. Thomet par rapport au 1^{er} août. Il a tout à fait la légitimité d'avoir des interrogations à ce sujet, mais je trouve le ton utilisé inutilement agressif.

La réalité de ce soir-là, est que M. le Président du Conseil général a devancé l'Exécutif et je tiens à le remercier pour les mots justes qu'il a trouvés à ce moment-là. Nous étions plusieurs personnes responsables de cet évènement à discuter de ce que nous allions faire quand il a pris cette initiative. Encore une fois je tiens à le remercier.

Insinuer que les organisateurs présents n'ont pas joué leur rôle, je trouve cela déplacé. J'ai rencontré il y a quelques jours le lieutenant de Préfet de la Sarine qui était de piquet ce soir-là. Il avait demandé à la Police cantonale s'il était nécessaire qu'il se rende sur place et la Police lui a répondu que tout est géré, que les autorités communales étaient là et s'occupaient de tout. J'en ai terminé pour ce point.

Au sujet du point soulevé par M. Karati, ses questionnements sont tout à fait légitimes. Nous n'avons pas au Conseil communal la capacité de trier le vrai du faux de ce qu'il affirme ce soir. Il y a sans doute du vrai et du faux. Je regrette aussi le ton et les attaques. Le fédéralisme fait que c'est le Canton qui est responsable de ces cours. Le Conseil communal ne tient pas à éluder ses responsabilités mais nous ne pouvons pas agir dans des domaines où le Conseil n'a pas de compétences. Nous transférerons vos demandes au Canton et au service concerné.

Par rapport aux personnes qui ont été blessées lors de l'incident du 1^{er} août, les identités des personnes qui ont été blessées ne nous sont pas systématiquement transmises, mais celles qui se sont faites connaître de la Commune ont bien évidemment reçu un message de sympathie et de compassion par rapport à ce qui leur était arrivé.

M. Dimitri Küttel, Président. Je remercie le M. le Syndic pour ses précisions concernant l'incident du 1^{er} août et vos propos auxquels je me rallie complètement. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Cela ne semble pas être le cas. La parole n'étant plus demandée, nous sommes, dès lors, arrivés au terme de cette séance.

Habituellement, nous retrouvons M. Manusev à l'apéritif mais comme il n'est plus là, nous le remercions pour son engagement durant toutes ces années au sein de notre Conseil général en tant que porteur de micros, de tables et j'en passe.

Il est 22 heures 41, je lève la séance et vous remercie pour votre attention et votre participation active. Je vous donne rendez-vous les 12 et 13 décembre prochain pour les séances du budget. Je vous souhaite une belle rentrée dans vos foyers respectifs et un bon apéritif à celles et ceux qui souhaitent rester échanger quelques mots de manière informelle. Merci et bonne fin de soirée !

La séance est levée à 22 heures 41.

Approuvé le 12 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Dimitri Küttel

- Annexe I Plan de situation pour enquête
- Annexe II Photos du cimetière (8 pages)
- Annexe III Croquis manuel de la morgue
- Annexe IV Contenu d'un livre certifié IPPF pour les 4 à 10 ans dans les pays anglo-saxons
- Annexe V Invitation à l'inauguration du parcours Santé Okenawa

Commune **Villars-sur-Glâne**
Propriétaire **Commune de Villars-sur-Glâne**

Etabli le 19 septembre 2023

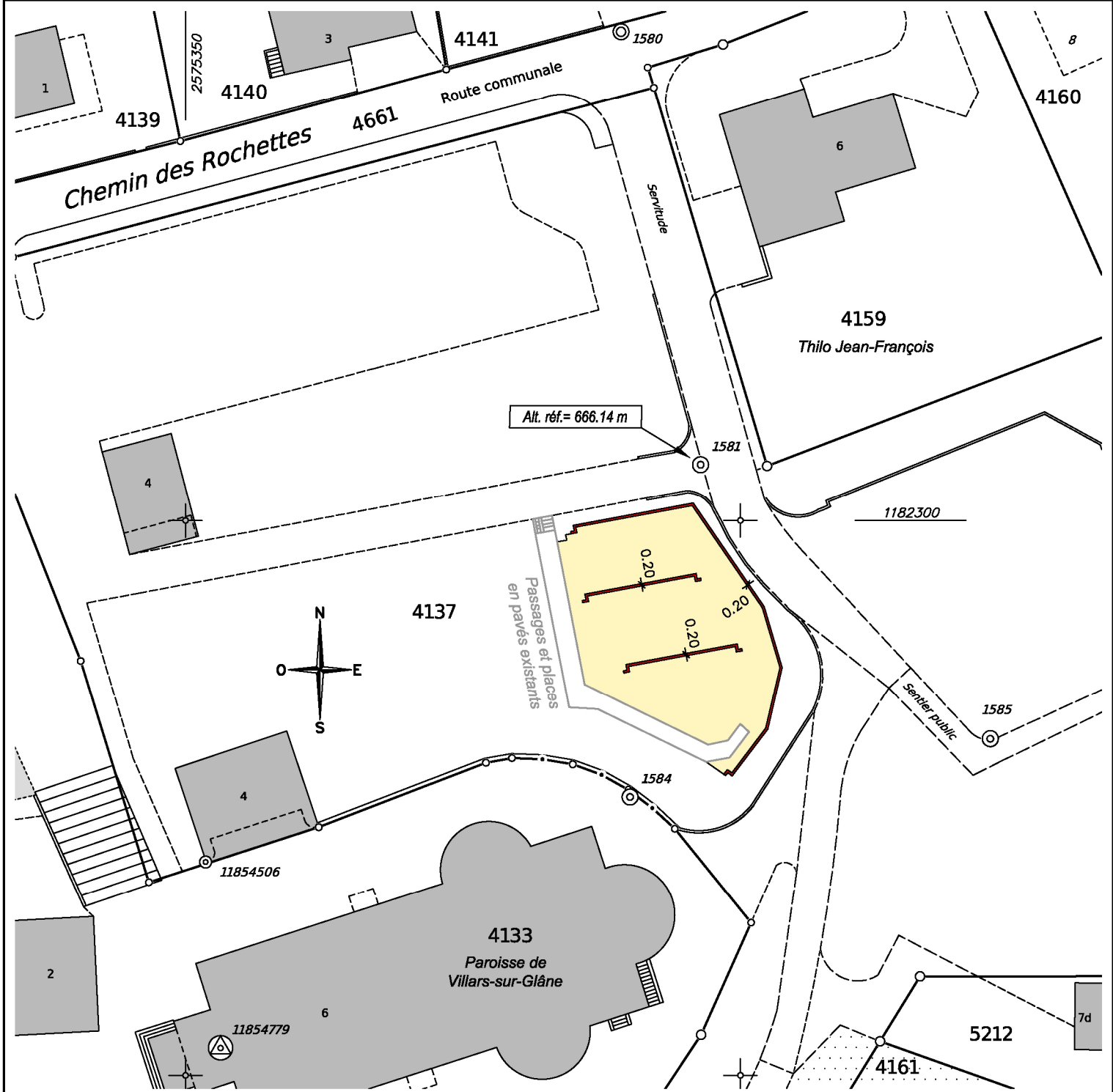
Article **4137**
Surface **6'605 m²**
Adresse **Route de l'Eglise - Chemin des Rochettes**
Plan **1**
Echelle **1:500**
Coordonnées **2'575'395 / 1'182'290**

Xavier Angéloz, géomètre officiel

Mentions **AF : non** (Améliorations Foncières) **RPTB : non** (Remaniement Parcelaire de Terrains à Bâtir) **Report d'indice : non**

Remarque

Tout droit de reproduction réservé













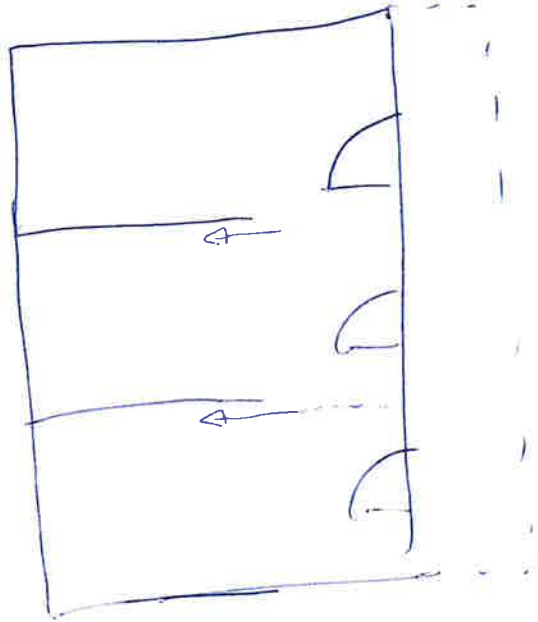






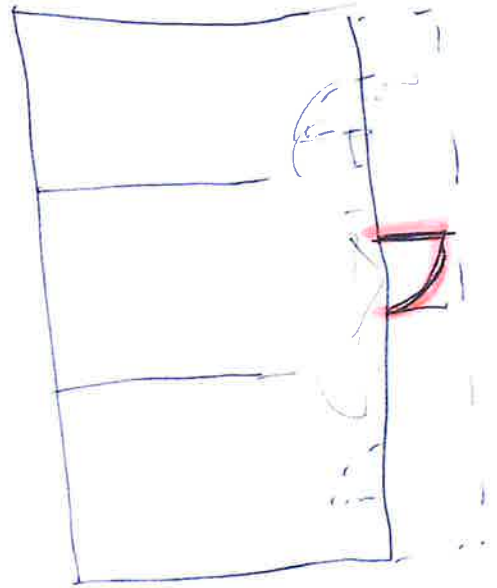
Annexe III

Slab on beam



Slab jacking?

plates in grade from
within the walls







Splish!

Splash!

When you're ready to play with your body, there are a few things to try. But the first thing to learn is that a **HAPPY** vulva or penis is a **WET** vulva or penis.

Use lots of lube!

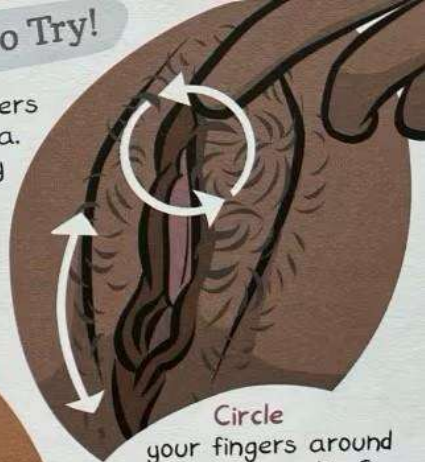
Lube (or "lubricant") is a liquid designed to make your sensitive zones slippery, which not only makes contact feel better but also reduces your chance of chafing or tearing your softest, most delicate bits.

Look up **sexual lubricant** to figure out which lube is the right one for you.

Things to Try!

Trail your fingers around and over your vulva. Flutter your fingers lightly from place to place.

Tug, pull, and rub your labia.



Circle your fingers around and over your clit. Give it a couple quick pats!

Press and pull on the skin around your vulva to make it taut.

Try slipping a finger or two inside your vagina.

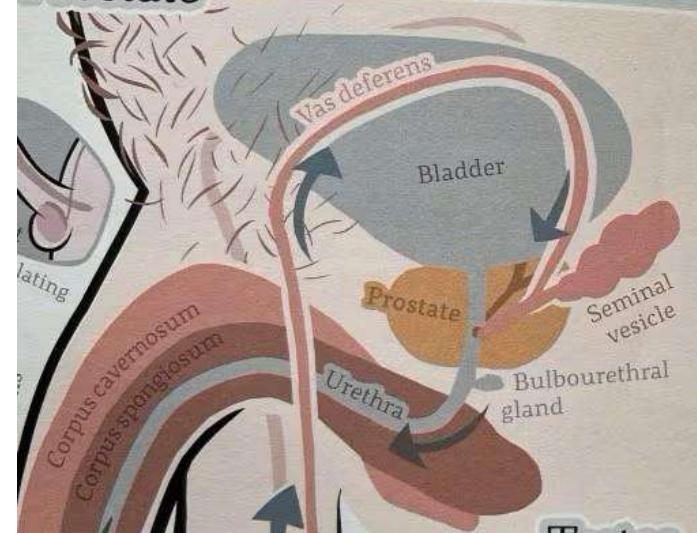


Later on, try adding a sex toy to your masturbation! They can bring a completely new sensation that you can't experience with just your hands.



Here's where things get wild. Before the urethra meets up with the bladder, it runs into a junction of tubes that are surrounded by a walnut-shaped organ: the prostate! This hunk of muscle is here to add protective juices to the sperm and to help push out ejaculate during an orgasm. Some people like it stimulated by putting a finger in the bum and doing a come-hither motion toward the belly.

Prostate



Testes

These egg-sized organs sit in a heat-controlled scrotum, making millions of DNA-carrying sperm while also providing testosterone (and a few other hormones) to the bod. When ready, the sperm make their way upward through tubes called the vas deferens. These then join up with a pair of seminal vesicles (glands that add fluid to the mix), which lead on to the prostate!

When it comes to reproducing, the penis and the vagina can fit together to form the ultimate baby-making machine. Let's take a peek right now and see how—



Reproduction aside, your genitals exist to let you feel pleasure with yourself or others (no matter which genitals they may have). Sexual intimacy

is a powerful way to feel good and bond with another person, whether it's for a night or a lifetime.

Ahhhh. I can't handle any more.

Our bodies are so incredible!!!

...Makes me wanna have some alone time with my bits.

Get outta here, Suri!



Shoo!

Inauguration du parcours Santé OKenawa® de Villars-sur-Glâne

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Ostéoporose
le 20 octobre 2023

Dès 17h00, vous êtes cordialement invités à découvrir le parcours,
au Dojo de Villars-sur-Glâne, route du Centre Sportif 1.

Un apéritif suivra à la salle de la Grange,
en présence de personnalités sportives, scientifiques et politiques.



UN PAS EN AVANT *pour améliorer la* SANTÉ OSSEUSE

Un pas en avant pour des os plus solides!

Cherchez à faire au moins 30 à 40 minutes d'exercice,
3 à 4 fois par semaine, avec un
programme d'exercices de musculation et de résistance.

en partenariat avec la Commune de Villars-sur-Glâne



Rendez vous sur:
www.worldosteoporosisday.org

Okenawa®
Move & Prevent
www.okenawa.ch

Journée Mondiale de l'Ostéoporose
20 octobre



